



CONFERENCE INTERNATIONALE RACEWOOD

RAPPORT FINAL

Libreville, 21-22 juin 2018



Sous le haut patronage du Ministère des Forêts, de l'Environnement et du Développement Durable



Ministère des Forêts, de l'Environnement et du Développement Durable

Avec la collaboration des syndicats:



UNIBOIS

FIB



SPIB

Bailleurs :



SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RACEWOOD	4
CONTEXTE ET OBJET DE LA CONFÉRENCE	4
CONTENU, SESSIONS ET PARTICIPANTS	4
REMERCIEMENTS	6
ANIMATION DU RACEWOOD ET DOCUMENTATION PARTAGÉE	6
FORUM AFRICAIN DU BOIS	7
DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE RACEWOOD 2018	8
PREMIÈRE JOURNÉE	8
PHASE PROTOCOLAIRE D'OUVERTURE OFFICIELLE DU RACEWOOD 2018	8
Mot d'ouverture du Président de l'ATIBT	8
Allocution du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC	9
Discours solennel d'ouverture du Ministère des Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement et du Développement Durable du Gabon	9
Signature officielle de la convention de collaboration entre la COMIFAC et l'ATIBT	10
SESSION 1 – SOURCE DU BOIS (LÉGAL)	10
Thème 1.1 – Exigences des marchés européen et américain	10
Thème 1.2 – Processus APV/FLEGT au Gabon	12
Thème 1.3 – L'ATIBT et le projet FLEGT dans le Bassin du Congo	13
Thème 1.5 – Émission des autorisations FLEGT en Afrique, Ghana 2018 ?	14
Synthèse des échanges et conclusion de la session 1	15
Thème 2.1 – Investissements responsables dans l'industrie forestière : soutien des entreprises chinoises	16
Thème 2.2 – Outils pour l'obtention de certifications forestières	17
Thème 2.3 – Certification PAFC dans la sous-région	17
Thème 2.4 – Programme du FSC Bassin du Congo	18
Thème 2.5 – L'Intersyndicale Forêt – Bois du Gabon, son importance, ses perspectives	19
Thème 2.6 – Campagne de marketing Fair & Precious pour les bois tropicaux certifiés	20
Thème 2.7 – Projet pour la promotion des bois tropicaux et développement d'une politique d'achat responsable à la SNCF	21
Synthèse des échanges et conclusion de la session 2	22
Thème 3.1 – Statistiques de l'importation de bois dans l'UE	23
Thème 3.2 – Statistiques bois au Gabon	23
Thème 3.3 – Zones économiques spéciales	24
Thème 3.4 – Conseil en management et organisation	24
Synthèse des échanges et conclusion de la session 3	25
DEUXIÈME JOURNÉE	26
SESSION 4 – L'AVENIR DES CONCESSIONS, ENTRE GESTION DURABLE ET PLANTATIONS FORESTIÈRES	26
Thème 4.1 – Réflexions sur le futur de la gestion responsable des forêts tropicales en Afrique - Présentation du plan d'action ATIBT pour assurer l'avenir	26

Thème 4.2 – Le potentiel forestier pour une industrie viable.....	27
Thème 4.3 – Plantations forestières avec de multiples essences	28
Thème 4.4 – Propriété des arbres : conclusions sur l'étude sur la légalité et la réglementation des plantations des.....	28
Projets : Dynaffor – P3FAC – AFRITIMB.....	29
Synthèse des échanges et conclusion de la session 4	30
SESSION 5 – DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL-STRATÉGIES POUR LE DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE ET L'AMÉLIORATION DES PRODUITS	31
Thème 5.0 – Possibilités d'accès aux financements.....	31
Thème 5.1 – Plan Forêt-Bois du Plan Stratégique Gabon Émergent.....	32
Thème 5.2 – Projet LKTS de l'ATIBT (Lesser Known Timber Species)	32
Thème 5.3 – Thermo-modification –NIMPF 15	33
Thème 5.4 – Bois acétylé, nano-technologies et laboratoire pour la qualité du bois.....	34
Thème 5.5 – Constructions en bois	34
Thème 5.6 – Le rôle de la formation continue et de la formation professionnelle dans le développement de la filière Forêt - Bois	35
Synthèse des échanges et conclusion de la session 5	36
COMMUNIQUE FINAL DU FORUM AFRICAIN DU BOIS	37
REVUE DE PRESSE.....	38
LISTE DES ACRONYMES.....	43
LISTE DES PARTICIPANTS	45

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RACEWOOD

CONTEXTE ET OBJET DE LA CONFÉRENCE

L'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) dans le cadre de sa stratégie globale de communication, visibilité et plaidoyer pour le commerce responsable des bois et produits dérivés des forêts tropicales organise habituellement dans un pays producteur de bois tropicaux la conférence du RACEWOOD, et ce généralement en alternance avec le Forum international de l'ATIBT dont le dernier s'est tenu à Dubaï en mars 2017. Ladite conférence qui se veut technique permet de rassembler diverses parties prenantes à la fois du secteur privé, des administrations, des partenaires au développement, de la société civile, des institutions techniques et experts... afin de discuter des problématiques conjoncturelles affectant la production soutenue et durable des bois tropicaux ainsi que le commerce responsable desdits bois et produits dérivés.

C'est dans ce sillage qu'en association avec le Gabon WoodShow – salon industriel cardinal de production et transformation de bois d'Afrique Centrale et de l'Ouest, tenu du 20 au 22 juin 2018 au jardin botanique de Libreville – et en collaboration avec l'Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes (UFIGA), l'ATIBT a organisé la cinquième édition des conférences techniques du RACEWOOD 2018 du 21 au 22 juin 2018.

Pendant cet événement, au-delà des discussions et échanges sur la durabilité forestière et la promotion du commerce légal et responsable des bois tropicaux, l'ATIBT a su également faire connaître davantage ses missions qui pour l'essentiel consistent à promouvoir les métiers de la filière des bois tropicaux, faciliter et catalyser continuellement les améliorations dans la gestion des forêts tropicales, et en assurer le marketing et communication ainsi que fournir opportunément les expertises dont la filière requiert pour mieux se développer.



CONTENU, SESSIONS ET PARTICIPANTS

Au vu de l'importance et de l'objet visé par le RACEWOOD, les thématiques à aborder ont été organisées en 5 grandes sessions :

1. Source du bois (légal)
2. Source du bois (certifié)
3. Flux, logistique et management
4. L'avenir des concessions, entre gestion durable et plantations forestières
5. Développement industriel- stratégies pour le développement responsable et l'amélioration des produits

Le présent rapport retrace, à la suite de phase protocolaire d'ouverture, l'essence des exposés et des échanges durant chacune des sessions thématiques.

Le RACEWOOD 2018 a connu la participation de plus de cent cinquante officiels et représentants de groupes d'acteurs majeurs de la filière notamment les administrations publiques, le secteur privé, les

partenaires au développement, la société civile, les chercheurs. Les participants au RACEWOOD venaient des régions/nations diverses dont les pays du bassin du Congo (Cameroun, République Démocratique du Congo-RDC, Gabon, République du Congo, Guinée Equatoriale), de l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal, Nigéria), de Chine, du Vietnam, des Emirats Arabes Unis, de Grèce, d'Allemagne, du Royaume-Uni, de Belgique, de France, d'Italie, des Pays-Bas, de Suisse. Il faut par ailleurs noter la forte participation des syndicats/associations représentant les sociétés forestières dans les pays producteurs, et il s'agit notamment de : InterSyndicale Forêts-Bois (ISFB) du Gabon, Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes (UFIGA), Syndicat des Industriels et Aménagistes Gabonais (SIAG), Union Patronale des Entreprises Privées de la Filière Bois du Congo (Unibois), Syndicat des Producteurs Industriels du Bois (SPIB) de la Côte d'Ivoire, Fédération des Industries du Bois (FIB) de la RDC, Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC).

La participation des organismes officiels Gabonais a été importante, notamment celle du Ministère des Eaux et Forêts du Gabon. Venant de la sous-région, nous avons noté la venue de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) du Cameroun, du Ministère de l'Economie Forestière, du développement Durable et de l'Environnement de la République du Congo, ainsi que du Program for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFC), du Pan African Forest Certification (PAFC) et du Forest Stewardship Council (FSC).

La solennité de l'évènement a été marquée par la participation officielle :

- **Du Ministère des Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement et du Développement Durable du Gabon, via sa Secrétaire Générale Adjointe, en représentation du Ministre, Son Excellence M. Jacques Denis TSANGA ;**
- **Du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, M. Raymond NDOMBA NGOYE.**



REMERCIEMENTS

L'ATIBT tient à remercier toutes les Institutions Etatiques, les Partenaires Techniques et Financiers, les structures/associations collaboratrices à l'organisation ainsi que toutes les personnes ayant contribué à la tenue effective du RACEWOOD 2018.

Nous remercions chaleureusement les différentes autorités et délégations officielles ayant également contribué au succès du RACEWOOD de par leurs présences et/ou interventions. En sus des autorités d'accueil mentionnées plus haut, il s'agit spécifiquement :

- Du Ministre des Eaux et Forêts du Gabon, de la Secrétaire Générale Adjointe, et des hauts cadres du Ministère, dont M. Simplicie NTEME, Directeur Général des Forêts, Mme Nathalie NYARE, Point Focal FLEGT et Mme Ginette ITOUDI BIGNOUMBA, Directeur Général des Industries, du Commerce du Bois et la Valorisation des Produits Forestiers; du Ministère de l'Économie, de la Prospective, et de la Programmation du Développement du Gabon via sa Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale représentée par M.Thierry KOUMA ;
- Des autorités de la COMIFAC, M. Raymond NDOMBA NGOYE, Secrétaire Exécutif, et M. Gervais Ludovic ITSOUA MADZOUS, Secrétaire Exécutif Adjoint ainsi que des cadres d'appui technique à l'instar de M. Samuel ASSEMBE MVONDO et M. Valérie TCHUENTE ;
- De la délégation du Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun, M. DJOGO TOUMOUKSALA, Directeur de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers,
- De la délégation du Ministère de l'Economie Forestière, du développement Durable et de l'Environnement de la République du Congo en la personne de Madame Paulette Ebina Taraganzo;
- Des représentants des Délégations de l'Union européenne (DUE) dont M. Stephane SOURDIN, Attaché de coopération à la DUE Cameroun.

L'ATIBT tient à exprimer sa profonde gratitude aux partenaires financiers de l'évènement, notamment les bailleurs de fonds COMIFAC-PPECF, l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement (AFD), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), ainsi que la Gabon Special Economic Zone (GSEZ).

Les Syndicats, particulièrement l'UFIGA pour son appui local, mais aussi GFBC, FIB, SPIB, UNIBOIS, les partenaires techniques, speakers, facilitateur, dont les institutions de recherche technique et technologique (Université de Gembloux, CIRAD...), les systèmes d'éco-certification des forêts (FSC, PEFC-PAFC), les partenaires industriels stratégiques à l'instar des différentes compagnies forestières et syndicats/associations professionnels associés, de la GSEZ (Zone économique spéciale du Gabon) et de la Société Nationale des Chemins de Fer français (SNCF)...tous ayant été d'un soutien de poids pour la réussite de la conférence et ce, aussi bien sur les plans technique que financier. Nous remercions également chaleureusement l'organisateur du Gabon Wood Show, la société Strategic, qui a contribué au succès de l'évènement.

ANIMATION DU RACEWOOD ET DOCUMENTATION PARTAGÉE



La phase protocolaire et les sessions techniques du RACEWOOD 2018 ont été conduites sous la facilitation de M. Patrice KAMKUIMO. La traduction simultanée en français/anglais a été assurée par une équipe d'interprètes et les kits de réception ont été systématiquement mis à disposition des participants.

L'évènement a également représenté un espace de communication où en plus des kits habituels (badge, mini sac à documents, blocs note et catalogue d'exposition du Gabon WoodShow) acquis par les participants,

l'ATIBT au niveau de son stand sur le site ainsi que dans la salle de conférence du RACEWOOD a

assuré la mise à disposition des participants de l'agenda (version française et anglaise), des fiches de la marque promotionnelle écoresponsable Fair & Precious de l'ATIBT, les récents documents/publications de l'ATIBT notamment :



Le rapport d'activité 2017 de l'ATIBT, publication de 72 pages (x2) bilingue français/anglais, présentant l'ATIBT et ses réalisations en 2017, préfacés par Robert Hunink, Président de l'ATIBT, et Benoît Jobbé Duval, Directeur Général de l'ATIBT. Ce rapport présente l'équipe de travail de l'Association, les adhérents, les différents programmes de travail de l'ATIBT, les principales interventions en 2017 et les perspectives pour 2018. [Pour obtenir ce document cliquez ICI](#)



L'annuaire bilingue français/anglais 2018 des adhérents, une publication de 80 pages présentant les 120 membres de l'ATIBT par catégorie et de façon détaillée : logo, pays, activité, contact. Les adhérents de l'ATIBT proviennent d'horizons variés, sur les plans professionnels et géographiques. Sont membres de l'ATIBT les professionnels de la gestion des forêts tropicales, les bureaux d'études, les syndicats professionnels, ainsi que bailleurs et certains Etats (Côte d'Ivoire, Congo, République Centre Africaine). [Pour obtenir ce document cliquez ICI](#)

D'autres publications de l'ATIBT ont également été distribuées lors du RACEWOOD 2018, notamment les trois récentes études relatives aux plantations que sont l'étude d'état des lieux de la légalité et des réglementations relatives aux plantations de bois d'œuvre réalisée par TERE, l'étude d'opportunité de projets agroforestiers de culture sous ombrage d'essences forestières réalisée Oréade-Brèche et Kinomé, et enfin l'étude de capitalisation des acquis de l'expérience en plantations bois d'œuvre en Côte d'Ivoire réalisée par FRMi. [Pour obtenir ces documents cliquez ICI](#)

Enfin, la totalité des présentations effectuées lors du Racewood est sur le site de l'ATIBT [ICI](#) dans l'espace « Evènements de l'ATIBT ».

FORUM AFRICAIN DU BOIS

Il est important de signaler que la veille du Racewood, a eu lieu le FORUM AFRICAIN DU BOIS.

Cet évènement se veut une interface science -politique mise en place dans le cadre du salon international du bois et de la technologie du bois de l'Afrique centrale et de l'ouest : Gabon Wood Show. Sa mission centrale est de faire le suivi des efforts et progrès accomplis dans les dynamiques d'actions de valorisation du bois, d'incitation à l'investissement et l'entrepreneuriat durables dans le secteur forestier pour l'avènement d'une véritable industrie africaine de transformation du bois rentable, libre de déchets, économe en carbone et socialement inclusive.

De nombreuses personnalités ont assisté à cette rencontre. Nous pouvons citer en particulier S.E Monsieur Jacques Denis TSANGA, Ministre des Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement et du Développement Durable

République du Gabon S.E Madame Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement République du Congo, S.E Monsieur Modeste KEREKOU, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises République du Bénin, S.E Monsieur Lambert MOUKOVE LISSANE Ministre des Eaux, des Forêts, de la Chasse et de la Pêche République Centrafricaine, S.E RAYMOND NDOMBA NGOYE, Secrétaire Exécutif Commission des Forêts de l'Afrique Centrale, S. E GERVAIS LUDOVIC ITSOUA

Secrétaire Exécutif Adjoint Commission des Forêts de l'Afrique Centrale, Monsieur Kudadzé KODJO, Directeur de cabinet, représentant du Ministre de l'Environnement République du Togo.

Le rapport du Forum Africain du Bois est également disponible [Rapport Forum Africain du Bois](#) et sur le site de l'ATIBT

DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE RACEWOOD 2018

Faisant suite à l'ouverture solennelle, le mercredi 20 juin, du Salon africain de bois 2018 (Gabon Woodshow) par son Excellence M. Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République du Gabon, ainsi que des activités spécifiques y rattachées, notamment le Forum « Quel avenir pour une industrie africaine du bois à l'horizon de 2030 ? », les conférences techniques du RACEWOOD 2018 se sont respectivement tenues les 21 et 22 juin 2018.

PREMIÈRE JOURNÉE

La première journée a été entamée par la phase protocolaire d'ouverture suivie des trois premières sessions techniques respectives sur la source légale du bois, la source certifiée du bois et enfin sur le flux, logistique et management.

PHASE PROTOCOLAIRE D'OUVERTURE OFFICIELLE DU RACEWOOD 2018

Mot d'ouverture du Président de l'ATIBT



Le Président de l'ATIBT, M. Robert HUNINK a d'entrée de jeu durant son mot d'ouverture rappelé les missions et la vision de l'ATIBT qui depuis sa création en 1951 promeut l'éthique, la légalité et la durabilité dans l'exploitation et commercialisation des bois tropicaux, en particulier africains, ainsi que des techniques de recherche rattachée. Il a par ailleurs précisé que l'ATIBT est engagé dans la démarche de facilitation du dialogue inclusif – avec toutes les parties prenantes y compris les ONG et les médias – sur les sujets et/ou problématiques majeurs

de la filière. En insistant sur l'ampleur des défis actuels de filière, il a rappelé que la gestion aménagée et durable des forêts demeure le gage de l'accès pérenne aux revenus fiscaux pour l'État, de la survie des communautés dépendantes, du développement socio-économique local, de la viabilité économique de l'activité (disponibilité continue de la ressource), de la création d'emplois et du développement du tissu industriel.

Par la suite, M. Robert HUNINK a mentionné l'UFIGA (représentant de l'ATIBT au Gabon) qui en plus de défendre les intérêts légitimes de ses membres est un acteur capital dans les processus nationaux ainsi que les discussions techniques et stratégiques relatifs à la gouvernance et gestion forestière au Gabon. Après, il a enchaîné sur la tendance conjoncturelle dans le bassin du Congo d'affermissement du cadre juridique vers davantage de transformation locale et poussée, situation à laquelle les exploitants forestiers doivent s'adapter et se convertir (investissements en équipements de qualité, main d'œuvre qualifiée...) afin de rester compétitifs dans un contexte de plus en plus compétitif voire de concurrence déloyale due au bois illégal qui en plus de porter atteinte à la durabilité forestière encourage le repli des consommateurs vers des matériaux alternatifs au grand dam de la filière bois. C'est sur ces mots que M. Robert HUNINK a conclu son intervention en réaffirmant que l'ATIBT reste le partenaire de la COMIFAC, des administrations et toute partie prenante pour relever les défis et assurer l'avenir des forêts du bassin du Congo.

Allocution du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC



Dans l'entame de son allocution d'ouverture, le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, en l'occurrence M. Raymond NDOMBA NGOYE, a relayé la satisfaction de la COMIFAC pour avoir été associé par l'ATIBT comme partenaire technique dans l'organisation du RACEWOOD. Aussi, il n'a pas manqué d'apprécier l'adéquation des thèmes choisis avec les objectifs du salon Gabon WoodShow. M. NDOMBA NGOYE a de surcroît relevé que le RACEWOOD et les thèmes à aborder sont assortis aux priorités du plan de convergence de la COMIFAC qui prévoient d'ici 2025 une augmentation d'au moins 25% de la consommation en valeur absolue du secteur forêt-bois de chaque pays membre. C'est ainsi qu'il a par ailleurs congratulé la collaboration fructueuse entre la COMIFAC et l'ATIBT, via divers projets, dans les domaines de la certification forestière et de la recherche : une collaboration en phase de renforcement au travers d'un mémorandum d'entente entre les deux institutions qui sera signé officiellement au cours de la présente conférence.

Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a terminé son allocution en formulant le souhait de la capitalisation des révélations des assises par les institutions et les acteurs de la filière pour un engagement véritable vers la transformation plus poussée et sobre en carbone.

Discours solennel d'ouverture du Ministère des Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement et du Développement Durable du Gabon



Le discours solennel d'ouverture du RACEWOOD a été prononcé par Madame la Secrétaire Générale Adjointe du Ministère des Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement et du Développement Durable du Gabon, en représentation du Ministre, Son Excellence M. Jacques Denis TSANGAS. Madame la Secrétaire Générale dans son propos liminaire a salué la tenue du RACEWOOD au sein du Gabon WoodShow qui de fait contribue à l'ambitieux objectif de ce premier forum africain de bois qui se veut devenir la

meilleure plateforme d'idées créatives et de nouvelles technologies, une exposition de ressources innovantes en Afrique centrale et de l'Ouest. Elle a par ailleurs rappelé que le Gabon dans l'aménagement durable de ces forêts et que la réforme forestière en cours afin de s'arrimer à la nouvelle donne mondiale sur la gestion durable des forêts, la conservation et la préservation de l'environnement ainsi que la transformation durable du bois. Ensuite, elle s'est réjouie une fois de plus de la tenue dans la même ville – 14 ans après le premier RACEWOOD de Libreville – de cette importante rencontre des professionnels et experts du secteur forestier devant permettre entre autres d'aborder et échanger sur les atouts, enjeux, défis et opportunités relatifs à la filière bois en Afrique, aux règles internationales du marché, à la certification, aux innovations, etc. C'est sur ces paroles conclusives qu'elle a souhaité d'excellents travaux durant l'évènement.

Signature officielle de la convention de collaboration entre la COMIFAC et l'ATIBT



La phase d'ouverture a été conclue par la signature entre la COMIFAC et l'ATIBT d'une Convention de collaboration et protocole spécifique pour la collecte et valorisation des données sur le secteur forestier et les concessions forestières en Afrique centrale. Le processus de signature a été conduit de bout en bout par le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC, M. Gervais Ludovic ITSOUA MADZOUS, qui, après lecture séante tenante de l'intégralité du contenu de la convention de collaboration pour la mise en œuvre du plan de convergence, a invité le

Président de l'ATIBT (M. Robert HUNINK) et le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC (M. Raymond NDOMBA NGOYE) à la table prévue à cet effet pour apposer au document leurs paraphes et signatures respectifs. En ce qui concerne le protocole spécifique, il a été signé par le Directeur Général de l'ATIBT, M. Benoît Jobbé Duval, et le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC.

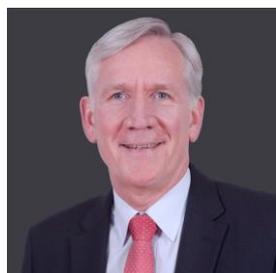
La signature de la convention et du protocole rattaché ayant marqué la fin de la cérémonie officielle d'ouverture du RACEWOOD, le modérateur a ouvert la première session technique sur la source légale du bois.

SESSION 1 – SOURCE DU BOIS (LÉGAL)

Thème 1.1 – Exigences des marchés européen et américain

Robert HUNINK, ATIBT

Collaboration avec les opérateurs asiatiques pour le renforcement de la légalité



Les exigences du marché européen sont principalement l'approvisionnement en bois légal ou certifié selon les cas. On peut aussi y inclure les exigences de qualité et de livraison dans les délais convenus, avec les questions d'engorgement et de blocages récurrents dans les ports d'expédition de départ, qui ne sont pas de nature à faciliter la satisfaction de ces exigences.

Les efforts et les engagements vers la légalité dans le secteur forestier se doivent d'être holistiques pour rester efficaces et permanents. Ainsi, dans un contexte de réputation difficile des opérateurs et marchés asiatiques en termes de légalité et de gestion responsable, l'ATIBT, sans prétention d'exemplarité absolue en la matière, reste très ouverte à collaborer dans l'accompagnement des dynamiques en cours d'amélioration concernant les politiques et les pratiques de gestion des acteurs asiatiques.

C'est dans cette optique que dans le cadre de la conférence « *Green Supply Chain and Leading Enterprises Dialogue* », qui se tient actuellement à Beijing en Chine à l'initiative de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), l'ATIBT a formellement signifié, sous forme d'une vidéo destinée à y être diffusée, sa disposition à partager avec les collègues industriels asiatiques, les importateurs et les utilisateurs finaux le savoir-faire qu'elle a acquis depuis de nombreuses années sur l'aménagement des forêts, la certification et les autres mécanismes de légalité et durabilité.

L'optimisme de l'ATIBT reste entier vis-à-vis d'une dynamique collective d'exploitation et de commerce légal et durable des bois tropicaux.

**Cindy SQUIRES, Directrice Exécutive de « l'International Wood Products Association /Association internationale des produits du bois (IWPA) », et Présidente du « Global Timber Forum (GTF) »
*Mise à jour des développements aux États-Unis (IWPA)***



Mme Squires a tout d'abord présenté l'IWPA ([International Wood Products Association](#)), qui est une association basée à Washington DC aux États-Unis, et qui oeuvre pour l'acceptation et la demande en Amérique du Nord de produits bois provenant des forêts gérées durablement. L'intervenante a fait part des nouvelles normes d'Émission EPA TSCA. La conformité à ces normes (y afférentes) sera désormais requise à partir du 22 mars 2019 pour tout produit entrant aux États-Unis ; plus d'informations peuvent être trouvées dans le site internet de l'IWPA. Aussi, elle a

relevé l'importance, étant donnée la complexité des chaînes d'approvisionnement, d'éduquer davantage les petites et moyennes entreprises (maillons majoritaires de la chaîne) à la diligence raisonnée. Concernant la loi Lacey (*Lacey Act*) des États-Unis, sa mise en application est effective et appréciable. En effet, la loi Lacey criminalise tout acte d'importation, d'exportation, de transport, de réception, d'achat et de vente de plantes ou produits dérivés (incluant le bois et les huiles essentielles) acquis ou (vendus ?) en violation des lois domestiques ou étrangères de protection des plantes, et expédiés vers ou à l'intérieur des États-Unis. La principale différence avec le Règlement Bois de l'Union européenne (RBUE) est que la loi Lacey ne précise pas comment faire la diligence raisonnée, mais l'impose comme outil de défense pour justifier la prise de mesures d'investigation de la chaîne d'approvisionnement en plantes et produits dérivés. Des cas de sanctions appropriées des contrevenants existent (cas Gibson Guitars en 2012, J & L Tonewoods en 2015, Lumber Liquidators en 2016, Young Living en 2017, etc.) allant d'amendes très lourdes à des peines privatives de liberté. Aussi, Mme Squires a cité des cas de coopération intergouvernementale pour la mise en application de la loi Lacey : le Pérou, par exemple, a dénoncé auprès de l'administration américaine une cargaison de bois illégal, qui a ainsi été détruite dès son arrivée aux portes des États-Unis. Enfin, pour accompagner techniquement les acteurs de la filière dans la conformité aux exigences de légalité du marché américain, IWPA, en collaboration avec le « World Resource Institute (WRI) » a développé et met en œuvre des programmes de formation sur la conformité du commerce du bois et les outils de diligence raisonnée. **Pour obtenir la présentation >> [Processus APV/FLEGT au Gabon](#)**

Nicolas Pillet, Le Commerce du Bois (LCB) *Mise en application du RBUE : État des lieux et perspectives*



LCB est une association professionnelle d'entreprises françaises de distribution de bois et produits dérivés, qui a été créée en 2000 pour défendre les intérêts des membres et promouvoir le commerce des produits bois légaux et/ou éco-certifiés. Elle représente plus de 130 entreprises membres et, par ricochet, un volume important d'emplois générés. Depuis 2015, LCB est une organisation statutaire de contrôle de la diligence raisonnée dans le cadre du RBUE (LCB est reconnu à ce titre par la Commission européenne). Ainsi, LCB accompagne les entreprises ne disposant pas des capacités d'interpréter et de mettre en œuvre par elles-

mêmes les exigences du RBUE.

Le RBUE interdit la mise sur le marché de l'UE du bois illégalement récolté et oblige les opérateurs à exercer la diligence raisonnée pour atténuer ce risque, et ce système de diligence raisonnée doit être mis à jour. La conduite de la diligence raisonnée se résume en trois étapes : l'accès à l'information, l'évaluation des risques et l'atténuation des risques. L'effectivité dans la mise en application du RBUE

s'améliore progressivement avec le renforcement des contrôles, des cas déjà enregistrés de mises en demeure et des injonctions des autorités compétentes, et il est prévu ? que la répression soit davantage efficace et systématique dans tous les pays membres de l'UE. De nombreuses pistes de travail sont nécessaires pour accompagner et renforcer l'efficacité du RBUE, à l'instar de l'incitation à la certification forestière, de la diversification des essences commercialisées, de l'harmonisation – au sein des fédérations, des autorités compétentes – des approches de mise en œuvre des différents règlements. **Pour obtenir la présentation >> [LCB](#)**

Thème 1.2 – Processus APV/FLEGT au Gabon

Nathalie NYARE ESSIMA, Point Focal FLEGT Gabon

Le processus FLEGT au Gabon



Dans le cadre du processus d'application des réglementations forestières, de la gouvernance et des échanges commerciaux (*Forest Law Enforcement Governance and Trade-FLEGT*), le Gabon est depuis septembre 2010 dans la phase formelle de négociation d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV) avec l'UE ; un Comité Technique de Coordination multipartite est en place depuis novembre 2010 et conduit le processus de négociation, dont la dynamique a stagné entre mars 2012 et juin 2015. La relance a permis d'entamer de nouveaux chantiers tels que la révision du code forestier, l'allègement de la grille de légalité, la révision de la couverture de l'accord et la création de la cellule de légalité et de traçabilité. De nombreux défis demeurent et nécessitent d'être relevés pour assurer la finalisation efficace du processus de négociation. Il s'agit, entre autres, de l'amélioration de la représentativité des ministères sectoriels au sein du Comité de négociation, du renforcement de la stabilité institutionnelle des interlocuteurs gouvernementaux dans la négociation, de l'accès aux financements, de la priorisation nationale des préalables politico-juridiques, notamment la révision du Code forestier. Le Gabon, avec son retard dans le processus FLEGT, a su tirer les enseignements des autres pays de la sous-région en anticipant dorénavant la réflexion sur l'évitement des (points d'entrée de) goulots d'étranglement tels que la complexité des grilles de légalité, le type de système de traçabilité et la couverture même de l'APV. De nombreuses opportunités devraient faciliter la poursuite efficace du processus telles que le lancement du projet appui à la filière bois, le plan de travail 2017-2020 FLEGT de l'UE et ses nouvelles orientations, etc. **Pour obtenir la présentation >> [Processus APV/FLEGT au Gabon](#)**

Thème 1.3 – L’ATIBT et le projet FLEGT dans le Bassin du Congo



Caroline DUHESME, ATIBT

Impliquer le secteur privé d’Afrique Centrale et de l’Ouest dans les mécanismes FLEGT (APV et RBUE) et REDD+



L’ATIBT, dans son rôle d’appui technique du secteur privé dans les dynamiques de légalité, gouvernance forestière et climatique, met en œuvre deux projets majeurs : FLEGT-REDD+ et FLEGT-IP, sous financements respectifs du FFEM et de l’UE. Ces initiatives permettent de garantir la participation effective et efficace du secteur privé des pays d’intervention (Cameroun, Congo, Gabon, RDC et Côte d’Ivoire) dans les processus APV/FLEGT, RBUE et REDD+. En ce qui concerne REDD+, au vu de l’inopportunité actuelle pour le secteur privé forestier de la certification carbone, qui reste la démarche prépondérante du mécanisme REDD+, les appuis de l’ATIBT sont davantage orientés sur l’accompagnement technique dans le développement de plantations forestières, l’agroforesterie, qui seront essentiels pour répondre aux marchés futurs du bois et pour lutter contre la déforestation, à cet effet Des études d’orientation ont été menées dans ce sens et sont disponibles.

Concernant la composante APV, le travail de l’ATIBT se focalise sur une meilleure représentativité du secteur privé dans les processus de négociation et de mise en œuvre de l’APV. Des mécanismes de plaidoyers renforcés et structurés permettront d’obtenir des textes réglementaires et de documents APV/FLEGT applicables et vérifiables par les différentes parties prenantes. Grâce à la mise en place d’un référent FLEGT-Certification au sein des syndicats partenaires, dans chacun des pays cibles, ceux-ci peuvent consulter tous les acteurs du secteur privé, engager des experts, catalyser le développement d’intersyndicalité, appuyer la traçabilité des produits de bois, et promouvoir la certification. Dans le cadre de la composante RBUE, l’action se focalise sur deux aspects : d’une part, l’information auprès des acteurs européens sur la légalité dans les pays producteurs, au travers du « Timber Trade Portal », site internet animé conjointement avec la fédération européenne pour le commerce du bois (« European Timber Trade Federation-ETTF »), et d’autre part, la sensibilisation et l’éducation des acteurs européens sur la prise en compte des outils existants de mise en œuvre de la légalité, tels que la certification forestière, qui aide également à répondre aux exigences du RBUE. Enfin, la capitalisation et les échanges d’expériences restent une activité essentielle de l’ATIBT et s’articule à travers l’organisation et la participation aux événements internationaux, régionaux et nationaux sur les thématiques sus-évoquées. **Pour obtenir la présentation >> [L’ATIBT et le projet FLEGT dans le Bassin du Congo](#)**

Thème 1.4 – Traçabilité et preuve d'origine légale dans le processus FLEGT

Jack SOH NDEH, PROSYGMA Cameroun

Développement d'un système fonctionnel de traçabilité avec l'appui du programme FAO-UE FLEGT



À la demande du GFBC et avec l'appui financier du programme FAO-UE FLEGT, PROSYGMA, en collaboration avec Eticwood, a développé un système simple et fonctionnel de traçabilité – à l'aide d'outils technologiques – pour des entreprises membres du GFBC, qui leur permet désormais de justifier l'origine légale de leur bois. Les entreprises cibles ont été pourvues en équipements nécessaires (étiquettes, smartphones...), les personnels formés à l'utilisation, un site internet a été développé et est hébergé au sein du site internet du GFBC et l'application de "tracking" est gratuitement téléchargeable. Près de cinq ? entreprises du GFBC ont déjà leur système opérationnel, avec des appellations personnalisées (Pallitrack pour PALLISO/CIFM, Fiptrack pour FIPCAM, Cuftrack pour CUF, Caftack pour CAFECO et Dinotrack pour DINO & FILS). Désormais, avec l'application gratuite de suivi installée sur un smartphone, il est possible, juste en filmant le code-barres de la grume, de retrouver sur la carte du Cameroun le lieu de récolte, le titre et l'assiette de coupe concernée, etc. La traçabilité des débités, plus complexe puisqu'un colis de débités est généralement constitué de grumes provenant de plusieurs sources, est également en train d'être perfectionnée. Cette accessibilité des données et des informations crédibles sur les sources d'approvisionnement constitue indubitablement une voie de garantie de la diligence raisonnée pour les clients des entreprises concernées. Les prochaines étapes vont consister à développer également une composante légalité, ainsi qu'une page ? d'information sur les stocks de rebuts de bois disponibles pour le marché domestique. **Pour obtenir la présentation >> [Traçabilité et preuve d'origine légale dans le processus FLEGT](#)**

Thème 1.5 – Émission des autorisations FLEGT en Afrique, Ghana 2018 ?

Gustav ADU, point focal GTF Ghana

Délivrance des autorisations FLEGT au Ghana



L'APV/FLEGT entre le Ghana et l'UE a été ratifié respectivement par les deux parties en juin et en novembre 2009. Le système d'autorisation FLEGT que le Ghana met sur pied couvre la vérification de la légalité du bois à destination de l'UE, d'autres marchés extérieurs et même du marché domestique. Toutes les exigences juridiques applicables ont été compilées dans un texte légal unique adopté par le Parlement Ghanéen en novembre 2017 et qui définit les modalités de vérification de la légalité et de la délivrance de l'autorisation FLEGT. L'autorité de délivrance des licences FLEGT est la Division du Développement de l'Industrie Forestière de la Commission Forestière du Ghana. Le système de traçabilité des bois du Ghana a été finalisé. Une phase test a été initiée avec la délivrance de licences FLEGT expérimentales pour cinq expéditions de bois, qui ont permis d'identifier des gaps dans le processus, et les actions correctives sont en train d'être mises en œuvre. Aussi, des textes juridiques sont améliorés pour faciliter davantage l'accès légal à la ressource bois, surtout pour les petits opérateurs qui en éprouvent durement la difficulté. Par ailleurs, pour assurer l'utilisation du système électronique de traçabilité dans les zones forestières reculées (sans électricité), des panneaux solaires y sont installés. Un renforcement des capacités du secteur privé est également mis en œuvre afin d'assurer une bonne exécution des

tâches nécessaires à l'assurance de leur légalité et de la traçabilité de leurs bois/produits dérivés, ainsi qu'éviter les délais. Enfin, la dernière étape est l'Audit du système de vérification de la légalité et de la traçabilité qui est prévu pour juillet 2018 et il est attendu que d'ici novembre 2018, le Comité Conjoint, après examen des conclusions du rapport, puisse donner le quitus pour l'émission officielle des autorisations FLEGT au Ghana. **Pour obtenir la présentation >> [Emission des autorisations FLEGT en Afrique, Ghana 2018 ?](#)**

Synthèse des échanges et conclusion de la session 1

La lenteur des processus de réforme forestière entamés dans les pays d'Afrique centrale et de l'ouest, et ses effets sur la sérénité et l'efficacité dans les développements et/ou les mises en œuvre des APV/FLEGT dans ces pays, le sort réservé aux bois illégaux saisis dans le cadre du RBUE, la nécessité pour l'ATIBT d'amplifier son travail de sensibilisation et d'appui pour embarquer davantage les autres acteurs forestiers vers la légalité, les interdépendances pratiques entre les certifications forestières privées et le RBUE, constituent les questionnements essentiels qui ont meublé les échanges en plénière.

Les réformes forestières restent essentielles pour améliorer le dispositif juridique et l'adapter aux nouvelles données dans le secteur. L'ATIBT reste dans son rôle d'appui technique en accompagnant le secteur privé pour participer à ces processus, mais aussi en facilitant les discussions avec les administrations et les autres parties prenantes sur les points prioritaires à intégrer ou à réviser pour renforcer la durabilité forestière. Pour le travail de visibilité et l'action pour susciter l'engagement accru d'autres opérateurs vers la légalité, l'ATIBT, non seulement multiplie les sensibilisations au travers des foras/conférences, dialogues et informations des autorités compétentes, mais aussi, elle s'est inscrite dans la voie d'accompagner les dynamiques de légalité, y compris pour le cas des marchés asiatiques, de partager ces expériences et de collaborer lorsque c'est nécessaire.

En ce qui concerne les cas de violation des exigences du RBUE constatées par les autorités compétentes et le sort des bois concernés, il n'existe pas de cas connus où ces bois (ou cargaison) ont été par la suite commercialisés par les contrevenants. Quant aux synergies opérationnelles entre le RBUE et les certifications forestières privées, les certificats FSC, PEFC/PAFC ainsi que bien d'autres certificats privés de légalité ne constituent pas une dérogation à l'exercice de la diligence raisonnée par les opérateurs, mais représentent des preuves d'origine légale dans un système de diligence raisonnée : l'essentiel pour les opérateurs est de développer un système de diligence raisonnée adapté à leur taille et leur chaîne d'approvisionnement spécifique et ils doivent travailler étroitement avec leurs fournisseurs, dont dépend véritablement la crédibilité de la source.

En conclusion, les instruments et processus politiques – du côté de la demande (RBUE, Loi Lacey des États Unis) comme de l'offre (APV/FLEGT) – d'assurance de l'approvisionnement des marchés européens et américains en bois d'origine légale sont progressivement mis en œuvre, avec certes des niveaux d'efficacité variés, mais dans l'ensemble, leur contribution au renforcement effectif de la légalité dans l'exploitation et le commerce du bois est indéniable. La nécessité de travailler à systématiser les pratiques de légalité au sein de l'ensemble de la filière forêt-bois mondiale, et principalement en ciblant davantage les marchés asiatiques prépondérants dans les flux commerciaux, devrait désormais être un des chantiers prioritaires des acteurs du secteur forestier.

SESSION 2 – SOURCE DU BOIS (CERTIFIÉ)

Thème 2.1 – Investissements responsables dans l'industrie forestière : soutien des entreprises chinoises



Thomas Pichet, Département pour le Développement International, Royaume-Uni (DFID)
Investissement durable dans le secteur forestier : Coopération Chine & Royaume-Uni



Le rôle des entreprises chinoises dans le secteur forestier est de plus en plus prépondérant tandis que la perception de leur investissement (y compris dans d'autres secteurs) est ambivalente avec de clichés négatifs qu'il faut corriger. Le travail du DFID a toute son importance car la Chine représente près de 60% des importations mondiales de bois, elle est consciente de la mauvaise perception à l'étranger de ses affaires et reste très encline à mettre en place des mesures amélioratives politiques et pratiques. Le DFID appuie donc la Chine et/ou les opérateurs chinois dans plusieurs domaines qui sont entre autres : le dialogue politique entre la Chine et le Royaume-Uni, et ce conjointement avec l'UE – qui depuis 2009 a un mécanisme de coordination bilatérale avec la Chine sur le FLEGT –; le développement de la réglementation et outils de légalité (législation sur l'approvisionnement légal en cours d'adoption en Chine et inspirée du RBUE, Loi Lacey et APV/FLEGT); appui au Système de Vérification de la Légalité Chinois qui reste encore moins performant que les SVL des APV; appui aux alliances des opérateurs chinois engagés dans les meilleures pratiques d'approvisionnement en bois; appui au développement des guides spécifiques au Gabon d'investissements et pratiques responsables à l'usage des opérateurs chinois; travail spécifique au Gabon à travers WWF Chine d'accompagnement de 12 entreprises forestières chinoises à la mise en conformité légale et la participation aux dialogues nationales de gouvernance et formation sur la due diligence d'importateurs/acheteurs chinois de bois du Gabon. **Pour obtenir la présentation >> [Investissements responsables dans l'industrie forestière : soutien des entreprises chinoises](#)**

Thème 2.2 – Outils pour l’obtention de certifications forestières

Jean-Paul Grandjean, PPECF II

Le PPECF, un outil au service de la gestion responsable des forêts du bassin du Congo



Le PPECF dont le rôle central est d’appuyer la certification forestière est un programme essentiellement mis à disposition des opérateurs privés de la filière, il est sous tutelle de la COMIFAC et financé par la coopération allemande via la KfW et exécuté par un consortium privé. Le contexte économique de la filière bois et de la certification forestière en Afrique centrale reste mitigé. On note une certaine stabilité des certificats privés de légalité (déjà 3 millions d’ha) mais au niveau des certificats de gestion durable (5 millions d’ha), malgré l’entrée en jeu louable de certificat PAFC/PEFC, il demeure dans l’ensemble une perte des superficies certifiées (plus précisément FSC au Cameroun). Les causes desdites pertes sont multiples allant de la faible attractivité économique (déficit de retour sur investissement dans le marché), la perception de complexification des exigences pour les opérateurs (cas des Paysages Forestiers Intacts), à dans une certaine mesure biaisé l’entendement de certains acteurs d’un remplacement absolu par les certificats APV/FLEGT. Les schémas normatifs et procédures de certification de gestion durable (FSC ou PAFC/PEFC) sont quasiment les mêmes avec des référentiels (Principes, Critères et Indicateurs-PCI) sur la base desquels les organismes indépendants d’audit vérifient la conformité et délivrent les certificats. Les certificats de légalité quant à eux sont en général portés directement par les bureaux d’audit (OLB de Bureau Veritas, VLC/FLV de Rainforest Alliance). Le PPECF dans son actuelle deuxième phase (2017-2021) innove en appuyant davantage à partir de l’échelle de la certification de légalité qui en plus de leur pertinence contextuelle et conjoncturelle (mise en conformité aux politiques des bailleurs de fonds tels la Banque mondiale et PNUD et outil essentiel pour la preuve de légalité dans le cadre de la diligence raisonnée) sont un préalable vers la certification de durabilité. Le processus d’accompagnement du PPECF est un package complet et structuré autour de 5 étapes dont l’appel à candidatures, l’élaboration préalable du diagnostic de légalité des entreprises, assorti d’un plan d’actions budgétisé de mise à niveau, appui à la mise en œuvre des actions correctives via des bureaux d’étude, et enfin l’accompagnement au processus proprement dit de certification par l’organisme certificateur concerné. **Pour obtenir la présentation >> [Outils pour l’obtention de certifications forestières](#)**

Thème 2.3 – Certification PAFC dans la sous-région

Rose ONDO, PAFC Gabon

Première expérience d’une certification africaine



Le PAFC GABON est un système national gabonais de certification de gestion forestière et chaîne de traçabilité reconnu officiellement par le conseil du PEFC depuis 2009, avec par la suite une révision du système en 2012 et une reconduction de la reconnaissance PEFC en 2014. La norme de gestion forestière PAFC fixe des exigences auxquelles doivent se conformer les entreprises forestières pour être certifiées, il s’agit minimalement du respect des prescriptions du plan

d'aménagement durable de la forêt, de la conformité au PCI de OAB-OIBT ainsi qu'aux exigences complémentaires du PEFC, de la mise en place un système de management environnemental (type ISO 14001). Une avancée notoire a été enregistrée en 2018 avec la délivrance au Gabon du premier certificat de bonne gestion forestière PAFC à la société Precious Woods-Compagnie équatoriale des bois (CEB). Le PAFC Gabon et la certification forestière privée en général se déploient quîètement au Gabon dans un contexte où l'État a formellement intégré la certification des forêts dans ses politiques et stratégies nationales forestières et climatiques à l'instar du Plan Opérationnel Gabon vert –Horizon 2025 qui fixe entre autres objectif la certification de 100% des surfaces exploitées d'ici 2025. En guise de perspective pour le PAFC en général, il s'agit d'assurer une approche régionale de développement des systèmes de certification PAFC (schéma PAFC régional intégrant les interprétations nationales). **Pour obtenir la présentation >> [PAFC Gabon, premier pays de la sous-région à produire un schéma de certification africaine pour la gestion responsable des forêts](#)**

Paulette EBINA TARAGANZO, Directrice de la Valorisation des Ressources Forestières-Ministère de l'Économie Forestière de la République du Congo

PAFC Congo : quel futur ?



Faisant suite à la recommandation spécifique de promotion de la double certification issue du Forum International d'octobre 2013 de Brazzaville sur le Développement Forestier Durable, le PAFC-Congo a été institué par arrêté ministériel en janvier 2014, et il s'en est suivi la création en janvier 2017 d'un organisme indépendant multipartite dénommé ONG PAFC-Congo et la reconnaissance officielle en juin 2017 par le PEFC du système national PAFC-Congo. Afin d'assurer le déploiement du PAFC-Congo, un protocole d'accord tripartite a été signé à Helsinki en novembre 2017 entre le Ministère l'Économie Forestière, l'ATIBT et le PEFC et un point focal a par la suite été désigné au sein dudit Ministère pour le suivi de la certification forestière. Des mécanismes d'appuis financiers sont en cours au sein du gouvernement comme des partenaires à l'instar de l'ATIBT et les principaux défis et/ou préalables à réaliser restent la mise en

application des dispositions pertinentes du cadre juridique forestier (élaboration et mise en œuvre systématique des plans d'aménagement par les concessionnaires forestières) ainsi que l'adoption de la nouvelle loi forestière qui intègre la certification. **Pour obtenir la présentation >> [PAFC Congo, quel futur ?](#)**

Thème 2.4 – Programme du FSC Bassin du Congo

Mathieu AUGER-SCHWARTZENBERG, FSC

Quelles perspectives pour le FSC Bassin du Congo pour 2020 ?



La situation actuelle de la certification FSC dans le bassin du Congo est peu reluisante avec une diminution des superficies certifiées – principalement au Cameroun cette dernière année – et la tendance n'est rassurante si des actions idoines et efficaces ne sont pas urgemment mises en place. Le FSC est quant à lui en train de développer et mettre en œuvre une série d'actions en réponse aux problèmes freinant la certification forestière. Ainsi, on peut principalement relever l'élaboration par un groupe régional de travail multi-acteurs d'un jeu d'indicateurs acceptables sur les Paysages Forestiers Intacts, le développement d'une réelle stratégie marketing sur les bois tropicaux pour une sécurisation des entreprises actuelles

certifiées et l'attraction d'autres compagnies forestières, l'élaboration à l'issue d'une rencontre en marge du présent Gabon WoodShow d'un plan d'actions conjointes avec les importateurs européens responsables et les producteurs du Bassin du Congo.

Ce plan devant être mis en œuvre jusqu'en 2020 comprend notamment : le plaidoyer politique pour la reconnaissance formelle du FSC comme voie verte pour le RBUE et le FLEGT dans les pays APV ; le renforcement du travail avec les opérateurs asiatiques – en collaboration avec l'ATIBT – qui sont les acteurs à convaincre dans la perspective de garantir la pérennité des écosystèmes forestiers tropicaux ; le développement des marchés pour les essences peu connues, la réduction du coût de la certification, l'accroissement de la demande européenne en bois certifié ; le développement de nouvelles alternatives économiques additionnelles notamment le certificat de déclaration pour la protection des services environnementaux devant être attaché aux certificats FSC et de fait permettre aux entreprises certifiées d'avoir accès aux marchés carbone et/ou opportunités de paiements pour services écosystémiques. **Pour obtenir la présentation >> [Programme du FSC Bassin du Congo : Etablissement d'un Groupe d'Experts Indigènes avec l'appui du Programme FAO-EU FLEGT](#)**



Thème 2.5 – L'Intersyndicale Forêt – Bois du Gabon, son importance, ses perspectives

Franck Chambrier, SIAG - Françoise Van de Ven, UFIGA



Eu égard au besoin croissant pour la filière bois dans son ensemble de devenir un véritable acteur de poids (fédération d'ensemble, coordination, harmonisation des voix), et sous l'impulsion du projet régional FLEGT-IP de l'ATIBT, des grands syndicats forestiers au Gabon notamment l'UFIGA, le SIAG et l'Union Forestière des Industriels Asiatiques du Gabon (UFIAG), se sont mis en ensemble pour créer l'ISFB avec un protocole d'accord signé conjointement par les parties le 16 novembre 2015. Le secrétariat permanent de l'ISFB a été confié à l'UFIGA. Les axes d'intervention sont multiples et focalisés principalement sur la participation et contribution coordonnée aux processus de réformes juridiques, aux questions fiscales, aux processus APV/FLEGT et certification forestière, et tout autre thématique d'intérêt commun. De nombreuses actions ont déjà été menés et/ou sont en cours à l'instar de la contribution à la révision du code forestier, de l'analyse d'autres textes juridiques tel le décret sur le séchage, propositions d'amélioration de la fiscalité forestière, suivi de l'APV/FLEGT, diffusion interne et externes des informations et participations aux évènements clés de gouvernance. L'une des particularités de l'ISFB est l'implication des nationaux et des

entreprises à capitaux asiatiques lui conférant de fait une représentativité appréciable et la capacité à relever les défis d'engagement global des acteurs de la filière vers la légalité et voire la certification forestière privée. De plus en plus d'autres syndicats manifestent l'intérêt de rejoindre l'ISFB ce qui davantage renforcera son travail et sa représentation. **Pour obtenir la présentation >> [L'Intersyndicale Forêt – Bois du Gabon, son importance, ses perspectives](#)**

Thème 2.6 – Campagne de marketing Fair & Precious pour les bois tropicaux certifiés

Christine LE PAIRE & Benoit JOBBÉ-DUVAL, ATIBT

Campagne de marketing Fair & Precious pour les bois tropicaux certifiés



Fair&Precious, lancé en novembre 2017 par l'ATIBT en collaboration avec ses membres, est une marque collective publicitaire de valorisation et de promotion des bois tropicaux certifiés, et qui est basé sur un manifeste de valeurs traduit par dix (10) engagements environnementaux, socio-économiques et techniques. Il s'agit spécifiquement de : cinq (05) engagements environnementaux portant sur la gestion et protection des forêts pour la lutte contre le réchauffement climatique, préservation de la ressource par une récolte en deçà de l'accroissement naturel, le développement des

connaissances sur la diversité biologique pour la facilitation du repeuplement des espèces, le maintien l'espace vital faunique et la mise en place des programmes de lutte anti-braconnage ; deux (02) engagements socio-économiques dont la contribution au bien-être des populations par la facilitation de l'accès aux services sociaux de base (éducation, soins, logement), la stimulation de l'économie nationale par la valorisation de la forêt et la transformation locale préférentielle du bois ; trois (03) engagements techniques comprenant la mise en place des formations aux métiers de la forêt et du bois, l'apport de la connaissance technique sur la diversité et les usages des essences tropicales, et enfin la promotion de l'achat responsable d'un matériau exceptionnel. La mise en correspondance entre les dix engagements et les Objectifs de Développement Durable (ODD) relève une équivalence ostensible avec 15 des 17 ODD : les deux exceptions d'objectifs touchant des problématiques n'étant pas en lien avec le travail de l'ATIBT (durabilité aquatique, justice et paix).

Depuis son lancement formel, l'ATIBT a déjà mené de nombreuses actions de communication sur la marque et de plaidoyer pour l'utilisation des produits (bois tropicaux certifiés) promus par ladite marque. On peut citer au titre de ces actions la participation et présentation à différents salons de bois et autres rencontres d'importance au niveau international, les rencontres avec les médias pour améliorer la perception et assurer le relai d'information des consommateurs et large public sur les bois tropicaux certifiés et leur importance pour la préservation des forêts, l'utilisation des nouveaux outils de communication de masse (réseaux sociaux) pour la promotion de la marque, l'assurance du large accès des cibles aux informations par la mise à disposition d'un site internet plurilingue (français, anglais, espagnol et hollandais en cours), la collaboration avec la SNCF et leur engagement subséquent dans l'achat responsable des produits bois. Les prochaines étapes sont la poursuite du déploiement de la marque par la réalisation des grandes actions prédéfinies dans les deux Axes du programme dont la Communication et Mise en Marché, et ce au travers de l'appui financier de la COMIFAC-PPECF (transition entre le financement AFD achevé et celui en cours du PPECF). Par ailleurs, les priorités d'intervention sont le déploiement européen sur les marchés, l'accentuation de la notoriété et image de la marque, le renforcement de l'implication des entreprises forestières et la

multiplication des partenariats avec tous les acteurs divers intéressés. Les entreprises forestiers porteurs actuels de la marque Fair & Precious sont notamment Pallisco, Wijma, Rougier, CEB-Precious Woods, CIB-OLAM, Interholco. Un réseau de partenaires promouvant la marque et les produits rattachés (bois certifiés) existe (Fedustria, SNCF, Bertrand Faucon, Terea...), et l'accroissement des adhésions reste important pour une meilleure propagation de la marque et par ricochet une consolidation effective de durabilité forestière tropicale. [Pour obtenir la présentation >> Campagne de marketing Fair & Precious pour les bois tropicaux certifiés](#)

Thème 2.7 – Projet pour la promotion des bois tropicaux et développement d'une politique d'achat responsable à la SNCF

Patrizia GREGORI, Chef de Projet Bois pour le Groupe SNCF

L'achat responsable de bois tropical à la SNCF : une démarche éthique et d'écoconception



La SNCF est organisée en trois sociétés intégrées : la SNCF Holding qui assure la stratégie et pilotage, la SNCF Réseau pour la gestion et maintenance du réseau ferré avec une utilisation moyenne de 12 600 m³ de traverses par an, la SNCF Mobilité pour le transport des voyageurs et marchandises. La SNCF n'est pas que le chemin de fer, c'est aussi entre autres l'immobilier avec 100 000 logements, 20 000 ha de propriété foncière, 12,5 million de m² de bâtiments industriels. La SNCF

est également présente dans près de 120 autres pays où elle assure la réalisation et aménagement des gares ferroviaires. L'intérêt pour le bois tropical remonte historiquement à la période après la première guerre et la carence induite en bois français (feuillus). Il faut noter que dès 1917 la SNCF a par ailleurs été exploitant pendant 50 ans de 120 000 ha de forêt dans le Sud de l'Estuaire au Gabon. Les bois tropicaux en plus de leurs caractéristiques techniques exceptionnels répondant aux besoins entre autres de garantie de la sécurité des circulations sont dotés de durabilité naturelle à l'instar de l'Azobé utilisable sans les traitements chimiques conventionnels indispensables pour les bois tempérés (ex. de la créosote). Étant donné la mauvaise presse qu'ont certains bois tropicaux, les problèmes de non-respect des délais d'approvisionnement et autres, la SNCF par l'entremise de son partenaire CEI BOIS est entrée en collaboration avec l'ATIBT et a ainsi pu développer une solution fiable et écoresponsable d'approvisionnement en bois. Depuis 2017, dans le cadre de sa politique d'achat responsable de traverses en bois tropical, la SNCF a développé une série de mesures notamment le changement de son cahier de charges vers des exigences basées sur la certification de gestion durable, les critères techniques spécifiques et l'homologation d'autres essences que l'Azobé (diversification et réduction de la pression sur une ressource), le développement d'une démarche d'amélioration continue et de consultation des parties prenantes dans les choix stratégiques, la mise en place d'un système de diligence raisonnée. Toutes ces actions ont été créatrices de valeurs sur les plans environnemental, social et sociétal, et économique (gain global enregistré de 300 mille euros par an). Enfin, une visite découverte des exploitations gérées durablement, réalisée en avril 2018 sous la facilitation de l'ATIBT, ayant permis une meilleure compréhension des enjeux, efforts et difficultés de terrain, a conduit à l'adoption par la SNCF de nouvelles actions pour l'avenir portant notamment sur le renforcement de la communication avec les fournisseurs pour une meilleure prise en compte des contraintes spécifiques, l'anticipation des commandes, l'extension de l'adhésion au programme de promotion des essences moins connues (LKTS 2020 de l'ATIBT) aux autres usages et acteurs au sein de la SNCF, la diffusion de la politique aux réseaux d'entreprises ferroviaires et autres partenaires pour une amplification des effets. Par ailleurs, la SNCF s'est engagée dans les solutions

d'augmentation du rendement matière (étant de 30 à 45% seulement pour la production des traverses) principalement à travers l'identification des débouchés pour les résidus, la recherche de la mutualisation du marché bois tropical dans le groupe SNCF. [Pour obtenir la présentation >> Projet pour la promotion des bois tropicaux et développement d'une politique d'achat responsable à la SNCF](#)

Synthèse des échanges et conclusion de la session 2

Les échanges en plénière au courant de la session 2 ont principalement permis d'affirmer la complémentarité des certifications FSC et PAFC/PEFC ainsi que de la nécessité de leur consolidation dans un contexte de relative baisse d'intérêt vers ces instruments d'assurance de la gestion durable des forêts. Aussi des clarifications supplémentaires ont permis de mieux appréhender les sources prioritaires d'approvisionnement responsable de la SNCF que sont en premier lieu les bois certifiés FSC et voire PAFC/PEFC, et en second lieu les bois d'origine légale certifié par une tierce partie.

Au demeurant, force est de constater au terme de la session 2 que les problématiques de faible exigence de légalité forestière des marchés asiatiques, de baisse de l'entrain de la certification de gestion forestière durable dans le bassin du Congo (FSC notamment) trouvent déjà des initiatives et/ou actions concrètes de réponse de la part des acteurs clés que ce soit du secteur privé forestier lui-même, des PTF, les systèmes de certification, et les acheteurs finaux. Ainsi, au niveau des PTF il a été noté l'appui de la coopération britannique (DFID) à l'amélioration des pratiques des entreprises à capitaux asiatiques, le travail du PPECF (sous financement de la coopération allemande) avec un accompagnement complet d'échelle incluant désormais l'appui des entreprises à la préparation et au processus de certification privée de légalité ainsi que l'appui classique à la préparation et obtention des certificats plus exigeants et pour la gestion durable (FSC et PAFC), et enfin les appuis divers de l'Union européenne et autres partenaires dans les projets et initiatives de promotion de la légalité et gouvernance forestière. Les systèmes de certification de gestion forestière durable quant à eux se développent davantage et déploient des actions et mesures d'attractivité et de création de la valeur ajoutée pour les entreprises forestières. Le secteur privé est porteur d'actions donnant de la valeur aux bois tropicaux certifiés notamment au vu des actions de l'ATIBT (marque promotionnelle Fair & Precious et la campagne active rattachée) et des syndicats forestiers partenaires qui se structurent davantage et promeuvent d'arracher pied la légalité au sein de la filière. Enfin, la collaboration avec l'ATIBT suivie par l'engagement inédit vers l'achat responsable de bois tropicaux par un acheteur industriel important tel la SNCF est inéluctablement un exemple exceptionnel à dupliquer étant donné l'impérieuse nécessité d'une généralisation de telles pratiques au niveau des acheteurs et consommateurs des bois afin de booster efficacement et systématiquement l'exploitation et la gestion durable des forêts tropicales.

SESSION 3 – FLUX , LOGISTIQUE ET MANAGEMENT

Thème 3.1 – Statistiques de l'importation de bois dans l'UE

Rupert Oliver, Analyste du commerce, ITTO FLEGT Independent Market Monitor (IMM)
Le marché européen pour les produits bois tropicaux



Le suivi indépendant du marché s'appuie sur l'exigence régulière des APV/FLEGT requérant la conduite des recherches sur l'impact du système FLEGT sur les échanges commerciaux afin d'apprécier les éventuels avantages de marché induits par l'engagement dans l'APV. Le projet IMM géré par l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) sous financement de la Commission européenne vise donc à assurer le suivi indépendant des impacts du FLEGT sur le marché et en informer les décisions des Comités Conjointes de mise en œuvre de l'APV. Les analyses des données des flux commerciaux de bois et produits dérivés durant les quinze dernières années – à la suite de l'adoption du plan d'action FLEGT en 2003 – et les investigations menées au niveau des principaux pays européens et des pays producteurs révèlent manifestement un déclin général des importations des bois tropicaux dans le marché européen et la montée en puissance des marchés chinois/asiatiques qui se positionnent davantage comme principaux importateurs des bois tropicaux. Les moteurs du déclin en Europe des bois tropicaux sont multiples à l'instar de la crise économique de 2008-2013, la déviation des approvisionnements vers d'autres marchés émergents (Chine, Vietnam, etc.), la substitution par les bois tempérés et composites, etc. En ce qui concerne les pays APV, l'Indonésie qui est actuellement l'unique pays où le système de délivrance des autorisations FLEGT est opérationnel, représente désormais la grande part des importations des pays APV vers l'UE (21%). Il faut par ailleurs noter que les enquêtes de perception auprès d'une centaine d'entreprises de sept (07) principaux pays européens importateurs de bois tropicaux une préférence quasiment généralisée (76%) des bois FLEGT par rapport aux autres sources. Au vu des constats sus-relevés, l'une des importantes recommandations est l'encouragement prioritaire de l'UE de la reconnaissance par d'autres larges marchés de bois et produits dérivés, des législations de diligence raisonnée et des politiques d'achat – public ou d'entreprise – responsable. **Pour obtenir la présentation >> [Statistiques de l'importation de bois dans l'UE](#)**

Thème 3.2 – Statistiques bois au Gabon

Thierry KOUMA, Ministère de l'Economie, de la Prospective, et de la Programmation du Développement du Gabon.

Performances économiques de la filière forêt-bois au Gabon

La réforme de 2009 sur l'interdiction d'exportation des bois en grumes du Gabon et les mesures fiscales et douanières rattachées ont progressivement boosté la performance économique de la filière. En effet, une analyse des effets induits entre 2009 et 2017 relève de nombreux progrès dans plusieurs segments de l'économie forestière, et il s'agit notamment de : (a) le renforcement du tissu industriel avec une augmentation de 89% du nombre d'usines bien que ce soit encore majoritairement les usines de première transformation ; (b) l'accroissement exponentiel de la production industrielle (de 281 331 m³ en 2009 à 824 072 m³ en 2017) et des exportations (de 237 010 m³ en 2009 à 645 298 m³ en 2017) des sciages ; (c) amélioration de la contribution de la filière au Produit Intérieur Brut hors pétrole (de 3,2% en 2009 à 3,4% en 2017) ; (d) la hausse du niveau de l'emploi conséquent à la création de nouvelles usines de transformation, avec un passage de près de 8 000 emplois en 2009 pour plus de 13 000 en 2017. **Pour obtenir la présentation >> [Statistiques bois au Gabon](#)**

Thème 3.3 – Zones économiques spéciales

Gabriel NTOUGOU, Administrateur Général-ZERP de Nkok
Guichet unique de la zone économique spéciale de Nkok



Faisant suite à l'opportunité offerte par la loi de 2011 portant réglementation des Zones Économiques à Régime Privilégiée (ZERP) en République Gabonaise, la ZERP a été officiellement instituée par décret présidentiel en octobre 2012. Plusieurs entreprises sont installées dans cette Zone Économique Spéciale (ZES) de Nkok et la majorité d'entre-elles relèvent du secteur bois (près de 46). La ZERP de Nkok est doté d'un guichet unique regroupant un ensemble d'administrations pour la facilitation et diligence des démarches d'obtention des documents et/ou autorisations diverses requises pour l'exercice formelle de leurs activités économiques respectives.

Le guichet unique compte actuellement 20 administrations et 92 agents. En termes de principales facilités et incitations de la ZES de Nkok et son guichet unique, l'on peut noter entre autres la possibilité de création d'entreprise en moins de 48h voire en 24h, l'exonération sur une période de 10 ans des droits de douane et de la TVA durant 25 ans, l'absence d'impôts sur le foncier, l'accompagnement de proximité des opérateurs avec également des enquêtes de satisfaction pour l'amélioration continue des services, etc. Le processus de certification de management ISO 9001-2015 de la ZERP de Nkok est par ailleurs en cours. **Pour obtenir la présentation >> [Guichet unique de la zone de Nkok](#)**

Adolphe BANSIMBA MBEMBA, Directeur de la Coopération et de la communication-Ministère des zones économiques spéciales de la République du Congo

Les zones économiques spéciales au Congo : opportunités d'affaires en quête d'investissement

La République du Congo s'est engagée dans la dynamique d'opérationnalisation des ZES. Quatre ZES ont été retenues (Ouessou, Oyo-Ollombo, Brazzaville et Pointe Noire) et abriteront les activités principalement tournées vers l'exportation. Les ZES impliquant fortement le secteur bois sont celle de Ouessou (64 500 ha) où sera développé les filières transformation du bois, cacao-café et palmier à huile et celle d'Oyo-Ollombo (760 318 ha) pour les filières reboisement/afforestation, agriculture, agroforesterie, élevage, pêche et horticulture. Les avantages classiques conférés à ces types de zones à régime préférentiel seront logiquement offerts aux opérateurs économiques (exonérations fiscales et douanières, accès au guichet unique, etc.). Des études de faisabilité des ZES de Ouessou et d'Oyo-Ollombo ont déjà été réalisées par des cabinets de renommée internationale et les investisseurs sont attendus pour participer à la matérialisation de ces initiatives.

Thème 3.4 – Conseil en management et organisation

Sabine Blanc, SBC

Filière bois au Gabon : développer les compétences qui répondent aux besoins des entreprises



Malgré son importance établie, la formation, pour diverses raisons, reste toujours un domaine peu prioritaire. En général, l'État et les entreprises se renvoient réciproquement la responsabilité première de la formation pourtant il s'agit d'un besoin essentiel pour le développement industriel national. L'essor de la filière bois au Gabon reste amoindri par le déficit général de formation efficace matérialisé par la carence quantitative et qualitative des ressources humaines locales, et de surcroît dans un environnement où en plus des métiers courants (exploitation,

transformation...), la dynamique de marché et le contexte global créé de nouveaux besoins en formation (certifications, technologies nouvelles, transformation poussée, etc.). De nombreux manquements du côté des politiques publiques comme des entreprises contribuent à maintenir la situation sus-décrite : sous scolarisation universitaire, faiblesse de la formation professionnelle, insuffisante adaptation des formations existantes aux besoins réels de la filière, déficit d'investissement des entreprises dans le développement des compétences, etc. Les enjeux de la formation sont pourtant énormes allant du renforcement de la compétitivité de la filière au développement socio-économique et environnemental. Quelques pistes d'action peuvent cependant permettre d'assurer le développement efficace de compétences dans la filière, il s'agit à titre d'exemple du renforcement de la collaboration entre les écoles de formation et les entreprises dans l'élaboration des curricula, le développement et mise en œuvre de plans cohérents de formation basés sur de fines analyses préalables des besoins, l'encouragement et l'optimisation de l'investissement sur le capital humain... **Pour obtenir la présentation >> [Conseil en management et organisation](#)**

Synthèse des échanges et conclusion de la session 3

La phase d'échanges de la session 3 a davantage permis des clarifications par les hauts responsables de l'administration forestière gabonaise sur les efforts existants d'implication du secteur privé dans le développement des programmes des écoles forestières. Par ailleurs, l'on a pu relever que des réflexions sont en cours pour initier une collaboration bilatérale entre les ZES en cours de création au Congo et la ZES opérationnelle de Nkok au Gabon.

En définitive, la session sur le flux, logistique et management a permis d'entrée de jeu de réaffirmer l'essor de la Chine et des marchés asiatiques dans la filière bois tropicale de par sa prépondérance dans les flux commerciaux des bois tropicaux au détriment du marché européen. La filière bois au Gabon à la suite de la mesure d'interdiction de l'exportation des bois en grumes connaît désormais un réel boom en termes d'industrialisation locale, de production forestière, d'augmentation des revenus issus de l'exploitation forestière. Les expériences des ZES s'opérationnalisent davantage dans les pays du bassin du Congo (développement effectif à Nkok au Gabon avec et préparation au Congo) et permettront de créer de la valeur ajoutée et renforcer le développement économique des pays concernés. Cependant, le développement industriel efficace et pérenne de la filière bois réside dans la disponibilité de la ressource humaine qualifiée et compétente d'où l'impérative nécessité d'investissement véritable et adapté sur le capital humain du côté des entreprises comme des États.

DEUXIÈME JOURNÉE

La deuxième journée a été consacrée à deux sessions thématiques respectives sur l'avenir de la forêt et les stratégies de développement responsable et d'amélioration des produits.

SESSION 4 – L'AVENIR DES CONCESSIONS, ENTRE GESTION DURABLE ET PLANTATIONS FORESTIÈRES

Thème 4.1 – Réflexions sur le futur de la gestion responsable des forêts tropicales en Afrique - Présentation du plan d'action ATIBT pour assurer l'avenir

Benoît JOBBÉ-DUVAL, ATIBT

Comment stabiliser le modèle des concessions forestières certifiées ?



Face à l'acuité des menaces pesant sur le modèle actuel des concessions forestières certifiées dans le bassin du Congo, l'ATIBT a engagé un processus méthodique et consultatif de développement d'un plan d'intervention appropriée et efficace pour contribuer à juguler la crise. Ainsi à la suite d'un diagnostic clair du problème ayant fait émergé les principaux facteurs d'influence de l'avenir des concessions

certifiées (écologie, pression démographique, infrastructures, gouvernance, nouveaux acteurs asiatiques, plans d'aménagement, identité, image...), la priorisation a permis de définir un plan d'action opérationnelle ciblé autour des principaux axes thématiques d'intervention suivants : Approcher les acteurs asiatiques, Améliorer l'image des bois africains/tropicaux, Rendre la valeur aux forêts, Valoriser les services rendus par les Forestiers, Explorer de nouveaux marchés. Il faut par ailleurs noter qu'en plus de l'équipe ATIBT de nombreux autres acteurs d'horizons divers (États, bailleurs de fonds, ONG, opérateurs, importateurs/utilisateurs, bureaux d'études, institutions de recherche, experts indépendants) participent à la mise en œuvre dudit plan d'action. Aussi, un travail de collaboration est en cours avec le FSC pour la mise en harmonie dudit plan d'action à celui du FSC.

Pour obtenir la présentation >> *Réflexions sur le futur de la gestion responsable des forêts tropicales en Afrique – Présentation du plan d'action ATIBT pour assurer l'avenir*

Françoise VAN DE VEN, UFIGA & ATIBT

Importance de la bonne communication sur les bonnes pratiques forestières

L'un des problèmes majeurs du secteur forestier d'Afrique tropicale est la faiblesse communicationnelle des sociétés forestières qui malgré leurs efforts et engagements dans la gestion durable ne sont toujours pas à l'abri des clichés dévastateurs et propagations de nouvelles infondées sur leurs pratiques de gestion. Le secteur privé forestier responsable doit être fier de ce qu'il réalise et mieux le faire connaître en portant le message jusqu'au consommateur final. Il est désormais très important de renforcer les capacités des syndicats en communication afin de garantir une réelle visibilité du secteur privé responsable et subséquemment de leurs produits.

Au Gabon, l'approche de travail avec les opérateurs asiatiques se meut à travers l'Intersyndicale où on travaille ensemble avec leur syndicat et faisons savoir ce que nous faisons, et en conséquence, d'autres entreprises notamment un opérateur asiatique indien a ainsi manifesté l'intérêt de rejoindre la dynamique. Le forum ATIBT 2019 est prévu être organisé en Chine, et ce sera une occasion inouïe de davantage raffermir la collaboration avec les opérateurs asiatiques dans la promotion de la légalité.

Gervais ITSOUA MADZOUS, Secrétaire Exécutif Adjoint-COMIFAC

Participation de la COMIFAC au plan d'action de l'ATIBT pour assurer l'avenir des forêts



La COMIFAC a amplement contribué à la réflexion de l'ATIBT sur le devenir de la forêt. L'une des problématiques d'importance pour la COMIFAC est la question de marché. Le nouveau schéma se focalise davantage sur la création de la valeur ajoutée principalement en termes de transformation locale plus poussée. Les États devraient accompagner et booster aussi l'offre sur le marché local en créant la demande en bois légal pour les travaux et fournitures publics. La COMIFAC en tant qu'institution d'harmonisation des politiques forestières d'Afrique centrale a lancé la réflexion sur l'élaboration des directives sous régionales sur les politiques d'achat public de bois afin d'en faciliter la transposition dans les cadres réglementaires nationaux.

Aussi, il est à apprécier la place de choix donné par le plan d'action ATIBT sur les espèces moins connues. En effet, il est démontré que l'exploitation hypersélective même avec la mesure de rotation ne représente pas une garantie pour la pérennité de la ressource.

Thème 4.2 – Le potentiel forestier pour une industrie viable

Simplice NTEME, Directeur Général des Forêts, MINEF Gabon



Le Gabon n'est pas resté en marge de la mouvance des réformes de gestion durable des années 90 : le code forestier de 2001 a ainsi été adopté et une série de textes d'application. Ensuite, avec l'accession du nouveau Président au pouvoir avec une vision d'émergence aux objectifs de croissance économique, diversification des sources et gestion durable, la décision d'interdiction de l'exportation des grumes a été prise en 2009 et actée par ordonnance en 2010 ; il faut préciser que cette décision du Président fut motivé par le constat de faible niveau de transformation locale (15-20%) tandis que le code forestier exigeait une transformation devant atteindre 75% en 2012. La généralisation de l'aménagement forestier et l'interdiction de

l'exportation des grumes sont les axes de réalisation de l'objectif stratégique de gestion durable et positionnement du Gabon comme leader mondial du bois tropical. Les effets de la mesure sont positifs avec une augmentation significative des usines de transformation (87 à 155). Les potentialités d'approvisionnement pérenne des usines existent et reposent sur la couverture forestière du Gabon (23 millions d'ha de forêt), son potentiel productif (14,7 ha de forêt de production attribuée et 3,5 millions d'ha mises à disposition des investisseurs de la ZES de Nkok), sa forte biodiversité floristique (plus de 400 essences de bois dont 60 exploitables bien que seulement 20 essences restent privilégiées par les opérateurs). Depuis 2009, les aménagements ont évolué et actuellement toutes les concessions forestières au Gabon sont sous aménagement. La production moyenne depuis 2010 est de 1,5 millions m³/an avec un potentiel additionnel d'essences à développer d'environ 3 à 4 millions de m³. En guise de perspectives, il reste important de poursuivre les efforts de bonne gestion (respect des normes techniques d'aménagement), d'enrichir les concessions forestières en essences de valeur tel que requis par la loi, adopter la loi en cours de révision et notamment les nouvelles dispositions proposées de réduction de la période de révision des plans d'aménagement (pour une meilleure adaptation aux besoins) et d'instauration des forêts privées, adopter la stratégie nationale de reboisement et opérationnaliser la bourse du bois.

Pour obtenir la présentation >> [Le potentiel forestier pour une industrie viable](#)

Thème 4.3 – Plantations forestières avec de multiples essences

Jean-François CHEVALIER, FRM

Les plantations forestières, une voie de diversification pour les concessionnaires de forêt naturelle ?

Dans le cadre de la réflexion globale menée par l'ATIBT – à travers son projet FFEM – sur le devenir des concessions forestières, l'analyse des expériences des plantations forestières en République de Côte d'Ivoire (RCI) a été capitalisée sous le prisme d'opportunités de diversification pour les concessions forestières naturelles. La Société de Développement des Forêts (SODEFOR) est depuis sa



création en 1996 le principal organisme en charge des reboisements et de la gestion des forêts classées avec déjà plus de 200 000 ha de forêts plantées. Le reboisement en RCI est avant tout une contrainte légale instituée en 1994 face à la forte menace de disparition des ressources forestières ; il s'agit concrètement d'assurer une plantation compensatoire d'un (01) ha de forêt pour

250 m³ de bois exploités, et ce reboisement initialement pour les Périmètres d'Exploitation Forestière s'est étendue à certaines forêts classées et la nature varie des plantations d'essences pures, en mélange ou d'agroforesterie. Des expériences particulières d'entreprises tel Tropical Bois témoignent de nombreux efforts allant jusqu'à près de 100 ha de plantations additionnelles hors obligations. L'une des principales leçons à tirer est que le reboisement qui au départ était plus une obligation est dorénavant rentré au centre de la stratégie d'approvisionnement à terme et donc de survie. Des points d'attention demeurent notamment la sécurisation du contexte d'intervention et d'investissements (amélioration cadre réglementaire, reconnaissance droit foncier, droit de préemption sur le bois planté, etc.), le changement d'échelle (aller au-delà des efforts actuels)... Les financements restent toutefois faibles et beaucoup d'interventions sont des investissements propres ; le mécanisme REDD+ représentant une alternative d'incitations financières reste cependant difficile du fait de son lourd formalisme. En dehors des segments secondaires tels biomasse, trituration et panneaux MDF, les opérateurs de bois tropicaux peuvent bien jouer un rôle dans les principales filières de bois de plantation ; les options pratiques de développement des plantations dans les concessions forestières quant à elles sont entre autres les reboisements dans les zones soumises à la déforestation (séries agricoles) et voire la mise en place de série de plantation intensive mais sous un cadre juridique bien adapté expurgant les éventuelles menaces sur la forêt.

Pour obtenir la présentation >> [Plantations forestières avec de multiples essences](#)

Thème 4.4 – Propriété des arbres : conclusions sur l'étude sur la légalité et la réglementation des plantations

Benoît DEMARQUEZ, TERA

Étude d'état des lieux de la légalité et des réglementations relatives aux plantations de bois d'œuvre



Une étude de référence sur la légalité des plantations menées dans cinq pays (Gabon, Congo, RDC, Cameroun, RCI) par TERA sous la houlette de l'ATIBT avec l'appui financier du FFEM, a permis de relever de nombreux freins à l'essor des plantations tout en proposant des solutions. En guise de constats, l'on note principalement le faible intérêt d'investissement du secteur privé forestier, l'absence de priorisation stratégique, le déficit d'appuis techniques, l'hétérogénéité des textes juridiques et voire l'inadéquation de certaines dispositions (foncier insécurisé, propriété de

l'arbre planté controversée, fiscalité confiscatoire...). Les solutions passent par la révision de la nature de l'encadrement de l'État – rôle de régulateur et de contrôle s'appuyant sur une vision stratégique pérenne avec des institutions adaptées et un cadre juridique et des pratiques arrimées aux priorités nationales et conférant un statut viable aux plantations –, le renforcement des moyens techniques et financiers et l'implication des opérateurs. Les plantations forestières ne sont certes pas la panacée mais dans un contexte où la demande s'accroîtra au point où le bois manquera en Afrique au cours du XXI^{ème} siècle, il s'agit d'une option viable à condition d'être bien conçues et gérées durablement avec une garantie de sécurité d'investissement pour les opérateurs et tout autre acteur. **Pour obtenir la présentation >> [Propriété des arbres : conclusions de l'étude sur la légalité et la réglementation des plantations](#)**

Projets : Dynaffor – P3FAC – AFRITIMB

Bérénice CASTADOT (GFBC) en représentation de J-L. Doucet, Professeur, Gembloux Agro-Bio Tech
Enrichissement des concessions forestières en essences à haute valeur commerciale



Dans le cadre des projets régionaux de l'ATIBT (Dynafor, P3FAC, AFRITIMB), des recherches scientifiques menées et/ou facilitées par l'Université de Gembloux ont permis en sus des contraintes financières et juridiques d'identifier et de décrire les variables écologiques essentielles à prendre en compte dans les initiatives de plantations forestières, et plus spécifiquement dans les concessions de forêt naturelle. D'entrée de jeu, l'essai expérimental sur l'Azobé (*Lophira alata*) relevant la diminution progressive jusqu'à disparition complète des effectifs à la cinquième rotation et ce dans un contexte d'aménagement (relèvement du diamètre d'exploitation, rotation sur

30 ans, régénération naturelle d'ailleurs intéressante, etc.) réaffirme l'indispensabilité des plantations pour la survie du potentiel forestier.

La connaissance de l'écologie des espèces reste un préalable conditionnant l'efficacité de l'itinéraire technique subséquent. Ainsi, à titre illustratif, les essences à héliophilie élevée telle l'Azobé sont bien adaptées pour les zones de forêts dégradées tandis que les espèces semi-héliophiles telle le Kévazingo/Bubinga (*Guibourtia tessmannii*) sied spécifiquement aux zones de trouées d'abattage. Par ailleurs, l'on relève dans les zones de forêts dégradées une très grande variabilité entre les parcelles et entre les plants ainsi qu'au niveau des taux de croissance moyenne annuelle allant de plus de 0,1 cm (ayous, fraké, azobé) à moins de 0,1 cm (moabi, sapelli, doussié, iroko) tandis que dans les trouées d'abattage la croissance est moindre – dont moins de 0,1 cm systématiquement – et les essences s'y développent mieux en forêt semi-décidue qu'en forêt sempervirente. D'autres contraintes écologiques à prendre en compte sont les suivants : l'irrégularité de la fructification, l'hermaphrodisme de beaucoup des essences avec des autofécondations produisant des graines de mauvaise qualité – nécessité donc d'éviter donc la collecte des graines au pied des semenciers isolés –, existence d'essences cryptiques (réactions écologiques différentes d'espèces au sein d'un même nom pilote), le non-gréganisme de certaines espèces car sujettes aux parasitismes importants en cas de plantations groupées, etc. **Pour obtenir la présentation >> [Enrichissement des concessions forestières avec des essences de bois de valeur – Projets : Dynaffor – P3FAC – AFRITIMB](#)**

Synthèse des échanges et conclusion de la session 4

Pour contribuer à répondre à la double problématique de décroissance des superficies gérées durablement sous certification forestière privée et de menaces sur la préservation du potentiel forestier tropical, l'ATIBT en collaboration avec d'autres partenaires a su développer et met en œuvre un plan d'action cohérent devant assurer l'avenir des forêts tropicales.

Le Gabon a une vision stratégique de transformation de son potentiel forestier en instrument véritable de croissance économique, et les effets des actions y afférentes sont de plus en plus perceptibles avec la mise effective sous aménagements de ces concessions forestières et la transformation locale intégrale des grumes ayant induit une augmentation significative de son tissu industriel national.

Les plantations forestières multi-essences représentent des options fiables de renouvellement du potentiel de la ressource exploitable ; les expériences telles celle de la RCI montre à suffisance qu'il est possible sous certaines conditionnalités d'assurer le renforcement et la diversification de la ressource via les plantations. Toutefois, l'essor efficace des plantations forestières nécessite préalablement des réformes stratégiques et juridiques y compris des appuis techniques et financiers afin de créer des véritables conditions de leur développement pérenne et par ricochet juguler la décroissance du potentiel forestier tropical. Enfin, il reste primordial de maîtriser et prendre en compte certains paramètres écologiques importants pour réussir les plantations forestières, et plus spécifiquement les reboisements d'enrichissement des concessions forestières en essences commerciales très prisées. **L'ATIBT dans la dynamique de contribution à la garantie d'un avenir certain du potentiel forestier tropical, a en collaboration avec les bureaux d'études et institutions universitaires de recherche en foresterie tropicale – à l'instar de Gembloux – conduit une série de recherches proposant une batterie de mesures juridiques, institutionnelles et financières ainsi que de directives techniques efficaces de réussite des plantations forestières.**

SESSION 5 – DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL-STRATÉGIES POUR LE DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE ET L'AMÉLIORATION DES PRODUITS



Thème 5.0 – Possibilités d'accès aux financements

Sylvain MELO-Orabank Gabon

Mécanismes de financement d'Orabank pour le secteur forestier

Orabank dispose de mécanismes intéressants de financement pour les opérateurs économiques du secteur forestier. En effet, en plus des offres de service de proximité – notamment à travers de l'ouverture récente d'un cash point dans la ZES de Nkok où est disponible la gamme classique de services bancaires –, Orabank met à la disposition des opérateurs des opportunités de pré-financement via les lettres de crédits exports ou encore des financements sur stock des produits nantis (à potentiel de commercialisation avéré et vérifié), et il accorde aussi des crédits d'investissements par exemple pour l'acquisition d'équipements et outils de production.

Stéphane SOURDIN- DUE, Cameroun

Le plan d'investissement extérieur de l'UE



Le nouveau plan d'investissement extérieur de l'UE adopté en septembre 2017 assure un recentrage géographique de l'aide de l'UE notamment sur l'Afrique et avec de nouveaux instruments financiers. Le nouveau plan se concentre autour des objectifs d'amélioration de l'investissement sur le climat, d'encouragement des investissements privés, de création d'emploi et de croissance, de contribution aux objectifs de développement durable, et de lutte contre les causes profondes de migration. Ledit plan pour réaliser ses objectifs s'appuie sur trois piliers que sont le Fonds européen de développement durable, l'Assistance Technique, et l'investissement sur le Climat. Le Fonds européen de développement durable servira aux financements de nombreuses initiatives en Afrique dont l'appui au secteur privé à travers le financement des petites et moyennes entreprises, l'appui à l'agriculture rurale et agro-industrie, actions liées aux villes durables et numérisation pour le développement, etc. L'assistance technique assurera l'appui du secteur privé au développement de projets bancables. Les opérateurs voulant un accompagnement pour l'accès aux financements de projets importants ne devraient pas hésiter à se rapprocher des points de contact de l'UE. Des brochures d'information sur le Fonds européen pour investissements extérieurs étaient distribuées lors de cette session.

Thème 5.1 – Plan Forêt-Bois du Plan Stratégique Gabon Émergent

GINETTE ITOUDI BIGNOUMBA, Directeur Général des Industries, du Commerce du Bois et la Valorisation des Produits Forestiers (DGICBVPF), MINEF Gabon



Le code forestier de 2001 a marqué une étape clé dans le processus d'industrialisation forestière au Gabon en généralisant l'obligation de transformation locale avec la cible de 75% à l'horizon 2012. Ce cadre légal a été radicalement renforcé par l'ordonnance de 2010 (ancrage légal de la mesure d'interdiction d'exportation des grumes) suivie sur le plan institutionnel par la création de la Direction des Industries et du Commerce du Bois avec la mission première d'appuyer techniquement la politique d'industrialisation du pays. Les statistiques révèlent un bond significatif dans la contribution de la filière bois au PIB national – avec même des projections de 10% en 2025 – et le développement industriel. La stratégie d'impulsion de l'industrialisation est facilitée par des mesures d'accompagnement telles les incitations fiscal-douanières, la mise en place de la ZERP de Nkok, et il est de surcroît planifié la construction de domaines industriels de bois pour la facilitation des premières transformations à proximité des concessions forestières et enfin acheminement vers la ZES de Nkok pour la transformation plus poussée. La principale perspective demeure l'adoption du nouveau Code forestier avec légifération des conditions d'implantation et d'exploitation des unités industrielles de transformation ainsi que des conditions d'exploitation et de transformation des produits forestiers non ligneux et des rebuts de bois. **Pour obtenir la présentation >> [Plan Forêt-Bois du Plan Stratégique Gabon Émergent](#)**

Thème 5.2 – Projet LKTS de l'ATIBT (Lesser Known Timber Species)

PATRICK MARTIN/ELISE HÉRAL (ATIBT), ALESSANDRA NEGRI (SNCF)
LKTS, pour une promotion durable des nouvelles essences tropicales



Le projet LKTS de l'ATIBT – sous financement du PPECF – repose sur les besoins multiples d'assurer la préservation de la biodiversité en réduisant la pression sur les essences phares et limitant l'impact sur les changements climatiques, de rentabiliser davantage l'exploitation par la diversité d'essences commercialisées, d'approvisionner le marché local dans un contexte généralisé de promotion politique de la transformation locale poussée dans le bassin du Congo. Les principaux enjeux restent la valorisation de la ressource, la meilleure connaissance de la ressource par sa caractérisation physique et la proposition aux clients d'autres essences bien adaptées à leurs besoins.

En complément des données disponibles dans l'atlas des bois tropicaux récemment réédité et le logiciel TROPIX, des tests de laboratoire ont été réalisées sur douze essences échantillon afin d'en déterminer leurs propriétés essentielles dont la masse volumique, la résistance mécanique et l'élasticité. La consultation et retour d'informations des acteurs clés de la chaîne (concessionnaires, importateurs, transformateurs, clients) et les interactions avec les organismes techniques et certificateurs permettent non seulement de disposer de données fiables sur le bois et ses propriétés mais aussi d'améliorer l'image (contribution à la durabilité forestière), l'attractivité et la commercialisabilité des essences tropicales moins connues. **Pour obtenir la présentation >> [Projet LKTS de l'ATIBT \(Lesser Known Timber Species\)](#)**



La SNCF réseau dans le cadre de sa politique d'achat responsable des bois tropicaux est activement engagée depuis mars 2017 dans le projet LKTS de l'ATIBT, et par conséquent, elle a ouvert son panel d'essences homologuées pour inéluctablement s'adapter à ce que peut offrir la forêt et sécuriser ses approvisionnements. L'intérêt de la SNCF pour l'initiative LKTS de l'ATIBT repose notamment sur : l'approche holistique permettant de pouvoir fournir des essences adaptées aux contraintes ferroviaires ; l'image promue par les certificats de gestion durable et la marque Fair & Precious ; l'accompagnement technique et la liaison avec les transformateurs. La stratégie d'homologation des nouvelles essences inclut les tests de durabilité naturelle et de résistance mécanique. Fort de cette fructueuse collaboration avec l'ATIBT, la SNCF s'est engagée dans la promotion du bois tropical certifié et la perspective d'agrandissement de la part de marché en son sein et auprès d'autres partenaires.

Thème 5.3 – Thermo-modification –NIMPF 15

Kevin CANDELIER, CIRAD

Traitement sous l'effet de la chaleur (ISPM 15) et modifications thermiques du bois

Les traitements thermiques de bois sont divers et tributaires du degré de température et de la nature du produit : l'on distingue d'une part, pour les matériaux bois et emballages les traitements à basse/moindre température comprenant les séchages simples et/ou traitement phytosanitaire ISPM 15 et la modification thermique du bois, et d'autre part, pour les usages énergétiques les traitements à température élevée (plus de 300°C à 100°C) produisant du charbon, huiles de pyrolyses et gaz.



Le traitement phytosanitaire en conformité à l'ISPM 15 dérivant de la réglementation d'exportation et d'importation pour les emballages de bois vise à éliminer les risques de contamination fongique et d'insectes ; il comporte deux principaux procédés dont la fumigation (10-20°C) au Méthyl Bromide (substance chimique de plus en plus interdite et/ou utilisation régulée) et le traitement thermique (56°C) par séchage conventionnel (HT) ou diélectrique (DH).

La modification thermique ou thermochimique des bois quant à elle permet d'améliorer les propriétés de durabilité du matériau bois et surtout pour les essences secondaires de faibles propriétés naturelles ; il s'agit d'un traitement industriel dont les performances du produit (durabilité et force) dépendent naturellement de la température (180-240°C), de la durée (20-60h) et du type d'espèces de bois. Il existe des contraintes techniques à prendre en compte (problème d'homogénéisation du niveau de température dans le four industriel, éviter le mélange d'essences dans le four...) et il faut fixer des indicateurs de contrôle qualité du processus de traitement thermique. S'il existe de nombreux sites industriels de thermo-modification de bois en Europe et voire en Océanie et en Amérique, l'Afrique reste encore en marge avec un seul site signalée en Afrique du Sud et des initiatives de laboratoires au stade de Recherche & Développement au Nigéria et en Éthiopie. **Pour obtenir la présentation >> [Thermo-modification – NIMPF 15](#)**

Thème 5.4 – Bois acétylé, nano-technologies et laboratoire pour la qualité du bois

Oriol Muné, TECNALIA

Rôle de la qualité, innovation et technologie dans le renforcement du secteur forestier au Gabon



L'innovation et la technologie représentent un moteur clé du développement économique, et un plan stratégique y relatif devrait être développé et mis en œuvre conjointement par le public et le privé. Le laboratoire de technologie de bois constitue un instrument de recherche et de développement de la filière. Le traitement nano-technologique du bois permet à partir d'une fibre unique de l'arbre d'obtenir la nano-cellulose qui est un matériau très intéressant de par sa légèreté, biodégradabilité, force, transparence, translucidité, capacité de

stockage d'eau, forte réactivité, etc. Par ailleurs, de nombreuses recherches révèlent que la filière nanomatériau et produits assimilés croîtra pour atteindre un trillion de dollars par an au 21^{ème} siècle. Les potentielles utilisations de la nanotechnologie de bois sont nombreuses à l'instar du stockage énergétique, applications biomédicales, sécurité des équipements, impression 3D, additifs alimentaires et de béton, matériaux multifonctionnels, etc. Une autre branche de traitement technologique du bois est la Chimie verte qui comporte les processus thermochimiques (gazéification, pyrolyse), les processus biochimiques, les processus mécaniques (compression, extrusion) et chimiques (hydrolyse, transestérification). Le traitement de modification de bois qu'il soit chimique, biologique ou physique constitue non seulement une véritable alternative aux traitements conservateurs traditionnels – au biocide principalement dont l'utilisation est d'ailleurs de plus en plus interdit – mais est moins toxique et améliore les propriétés du bois notamment la durabilité et stabilité. Un des exemples de modification chimique de bois est l'acétylation qui consiste en l'imprégnation d'une solution d'acétique anhydride qui change la structure originelle et produit de l'acide acétique et du bois acétylé (durable, stable et résistant) : les bois modifiés sont utilisés dans la construction des ponts, des maisons solides et autres.

Les nouvelles technologies du bois à l'instar de la nanotechnologie représentent une véritable niche pour le développement de la filière mais il est important avant de s'y engager d'assurer préalablement leur alignement aux priorités stratégiques et besoins industriels réels du pays.

Pour obtenir la présentation >> [Laboratoire pour la qualité du bois](#)

Thème 5.5 – Constructions en bois

Hans FAHRNI, ECOWOOD

Quels sont les potentiels et les champs d'action stratégiques à viser ?



ECOWOOD SA est une entreprise offrant des solutions innovantes de construction en matériau bois local. Les besoins actuels et à venir en construction (logements et infrastructures) restent énormes au plan national comme dans toute l'Afrique, et le bois tropical en tant que matériau sec de construction

rapide et procurant un meilleur confort représente une option intéressante et louable dans ce

secteur. De plus, les constructions innovantes en bois sont créatrices de valeur ajoutée estimée à près de 14 fois supérieure à celle de la bille de bois (grumes) : avec une impulsion politique, le développement de ce maillon augmenterait exponentiellement la contribution du secteur forêt-bois au PIB national, et ce bien au-delà du pétrole.

ECOWOOD qui se veut satisfaire le marché intérieur gabonais et conquérir l'Afrique, a développé une stratégie marketing s'appuyant sur la qualité du produit (modulable, durable...), le système des prix (transparent et offres optionnelles), la place (villas/maisons témoins avec efficacité prouvée, exposition, conseil, internet). [Pour obtenir la présentation >> Constructions en bois](#)

Thème 5.6 – Le rôle de la formation continue et de la formation professionnelle dans le développement de la filière Forêt - Bois

Claude KACHAKA, Coordinateur régional du RIFFEAC



Le Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale (RIFFEAC) en tant que bras technique de la COMIFAC appuie la mise en œuvre de l'axe stratégique N° 7 du plan de convergence notamment sur la formation ainsi que l'axe transversal N° 1 – sur la spécialisation des institutions – dudit plan révisé. Les problèmes liés à la formation dans le bassin du Congo sont assez connus principalement le déficit de ressources humaines qualifiées, l'inadaptation des programmes de formation au besoin des entreprises forestières et l'inadéquation des techniques pédagogiques, l'insuffisance de moyens financiers. Avec l'appui des PTF tels l'AFD, l'OIBT, la GIZ et autres, le RIFFEAC exécute des projets permettant de développer et appliquer des offres de formation forestière pour répondre aux besoins du secteur forêt-bois. L'une des initiatives marquantes est le Projet d'Appui au Renforcement de l'Adéquation Formation – Emploi (PARAFE) grâce auquel le RIFFEAC a transcendé les approches initiales de formation trop diplômantes pour se porter vers des formations continues en alternance axées davantage sur les besoins pragmatiques du secteur privé forestier.

Synthèse des échanges et conclusion de la session 5

Les échanges ont davantage permis d'une part de corroborer la nécessité d'orienter les formations forestières sur les nouveaux métiers d'industrialisation forestière, et d'autre part de déconstruire les mauvais clichés sur les maisons en bois (indigence, insécurité, fragilité...) au vu des constructions innovantes en bois.

Le Gabon a pris une kyrielle de mesures pour booster la performance et la compétitivité de la filière bois qui constitue un véritable pilier de sa stratégie d'émergence.

La diversification des essences exploitées est désormais un réel impératif dans la perspective de réduction de la pression sur les essences commerciales phares mais aussi de valorisation optimale du potentiel des essences tropicales ; l'ATIBT travaille activement sur cette problématique et assure à travers son projet LKTS la recherche, information et promotion des essences moins connues ainsi que l'accompagnement technique des acteurs. Les acheteurs de bois sont davantage sensibles au message et l'exemple d'un client important tel la SNCF qui a internalisé l'approche LKTS dans son système d'achat est porteur d'espoir. Au-delà de cette démarche estimable pour la limitation de l'hyper-sélectivité de l'exploitation forestière, le recours aux procédés et processus techniques et technologiques d'amélioration de la qualité du bois représente également une option de valorisation des espèces locales secondaires à faible propriétés naturelles bien que l'expertise en la matière manque fortement en Afrique.

Les solutions de construction en matériau bois local existent et sont susceptibles de valoriser davantage les bois tropicaux et de créer une valeur ajoutée dans l'économie forestière.

Au demeurant, le développement véritable de la filière bois repose sur la disponibilité des ressources humaines qualifiées et compétentes à même de satisfaire les besoins rattachés à la tendance conjoncturelle de transformation plus poussée du bois en Afrique, et aussi capables d'y assurer le déploiement efficace lorsque nécessaire des nouvelles techniques et technologies de renforcement de la qualité de bois.

Les présentations et les discours faits au cours des 2 jours sont disponibles sur le site de l'ATIBT www.atibt.org.

Certaines études mentionnées au cours des échanges sont également disponibles sur le site ATIBT ou sur les sites des organismes bailleurs ou partenaires de l'ATIBT

COMMUNIQUE FINAL DU FORUM AFRICAIN DU BOIS

Communiqué Final du premier forum africain du bois

DECLARATION DE LIBREVILLE

Messieurs les Ministres de l'Afrique centrale et de l'ouest ;

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;

Mesdames et Messieurs en vos titres, rangs et grades respectifs,

Le Forum Africain du Bois s'est tenu ce 20 juin 2018 à Libreville au Gabon, avec pour but de faire un état des lieux et analyser les enjeux et options d'avenir pour le développement d'une industrie africaine de transformation du bois rentable, libre de déchets, économe en carbone et socialement inclusive. Les travaux ont été ouverts par Monsieur Jacques Denis TSANGA, Ministre gabonais des Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement et du Développement Durable, après la cérémonie d'ouverture solennelle du WOODSHOW par SEM Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat.

A la suite du discours d'ouverture, le Panel des Ministres, comprenant Madame le Ministre du Congo et Messieurs les Ministres du Gabon, de la République Centrafricaine, du Bénin et du Togo, a fait un état des lieux de l'industrialisation de la filière forêt-bois en Afrique Centrale et de l'Ouest qui se caractérise par :

- une contribution de moins de 3% de la valeur ajoutée brute du bois mondial ;
- une structuration des richesses inversée avec 65% de sa valeur ajoutée brute provenant de l'exploitation primaire et du bois de feu ;
- la problématique de création de la valeur ajoutée par le développement de l'industrie de transformation avancée du bois.

S'inscrivant dans le contexte des politiques et engagements internationaux en matière de compétitivité et de développement durable, le Gabon s'est engagé dès 2009, comme pionnier sous régional en interdisant l'exportation des grumes au profit d'une transformation plus poussée du bois, avec à la clé une meilleure plus-value. Cette mesure a eu pour conséquences, la création d'emplois dans le secteur passant de 3000 emplois en 2009 à plus de 13000 en 2018 et l'augmentation du nombre d'unités de transformation qui est passée de 89 à 145 sur la même période.

Les panelistes, reconnaissant l'avancée du Gabon en la matière souhaitent s'inspirer de l'exemple gabonais pour approfondir et aller encore plus loin dans la valorisation du bois africain par des processus d'entreprise et de transformation avancée. Ils souhaitent que ce pays soit la locomotive en Afrique avec le concours des différents partenaires tels que la COMIFAC, la BAD, la BDEAC, la BDEAO, la CEEAC, l'ATIBT, le CIFOR, le WWF, la GSEZ, etc...

A la suite du panel ministériel, trois sessions dont une plénière et deux autres panels ont ponctué les travaux. La première session a porté sur une problématique cruciale sous forme d'état de lieu à

savoir : « *où en est-on avec la transformation et le commerce du bois en Afrique centrale et en Afrique de l'ouest ?* » La deuxième session a porté sur « **le présent et l'avenir de l'industrie du bois** ».

En ce qui concerne les deux derniers panels, les débats ont porté sur les contraintes liées à l'éclosion d'une industrie du bois en Afrique Centrale ainsi que l'importance et l'avenir non seulement des produits transformés mais également de l'industrie de transformation du bois.

Quant à la session plénière réservée aux débats, les participants ont discuté sur les solutions d'affaire pour le développement d'une industries africaine verte et inclusive de transformation du bois.

Au terme des échanges, les participants recommandent de :

- Diversifier la transformation des essences forestières dites secondaires ;
- Interdire les exportations des bois grumes dans tous les pays membres de la COMIFAC et de l'Afrique de l'ouest ;
- Mettre en place des facilités de financements aux petites et moyennes entreprises afin d'inciter des investissements endogènes dans le secteur forestier ;
- Intégrer la compétitivité et les coûts de transformation dans l'industrialisation de la filière forêt-bois ;
- Mettre en réseau des expériences des pays d'Afrique centrale et de l'ouest ;
- Mettre à disposition des pays des financements adaptés à leurs économies respectives ;
- Le maintien de la dynamique de la filière forêt-bois au Gabon ;
- Instaurer et institutionnaliser les politiques publiques d'achat du bois légal dans la commande publique en zone COMIFAC et des pays d'Afrique de l'ouest ;
- Promouvoir des essences forestières à valeur commerciale peu connue ;
- Promouvoir la mise en place des infrastructures appropriées au développement de la filière forêt-bois.

Fait à Libreville, le 20 juin 2018

REVUE DE PRESSE

Retrouvez la news sur notre site web à cette url : <https://www.atibt.org/fr/nouvelle-edition-racewood-sein-gabon-woodshow/>

Reprises dans Bois International

Les 21 et 22 juin, l'ATIBT a organisé le Racewood à Libreville, dans le cadre plus large du Gabon WoodShow, premier salon du bois dans le bassin du Congo.



L'ATIBT a décidé de profiter du lancement du premier salon du bois et de la technologie au Gabon cette année, le Gabon WoodShow, pour s'associer à l'événement et y tenir une nouvelle édition du Racewood. Deux grands événements consacrés aux évolutions de la filière forêt-bois tropicale marquent la vie de l'Association Technique Internationale du Bois Tropical (ATIBT), qu'elle organise en alternance une année sur deux :

- le [Forum ATIBT](#), dans un pays consommateur de bois tropical (il a eu l’an dernier lieu à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis) ;
- le [Racewood](#), dans un pays producteur de bois tropical.

Une industrie du bois gabonaise en restructuration



Ouverture du Forum africain du Bois par le Président de la République Gabonaise



Passage du Président de la République Gabonaise au stand ATIBT



Passage du Ministre des Eaux et Forêts du Gabon au stand ATIBT

C'est dans un contexte de forte mutation du secteur qu'a été lancé ce premier salon du bois dans la capitale, sous le patronage du Chef de l'Etat, avec une ambition forte : devenir la meilleure plateforme d'idées créatives et de nouvelles technologies, et une exposition de ressources innovantes en Afrique. Le salon avait réservé un grand stand groupé (qui a reçu un prix – voir photo) pour l'ATIBT et ses syndicats forestiers africains, et a accueilli également certains membres de l'ATIBT opérant au Gabon (Rougier, Precious Woods, FRM, TERA, Termolegno...). Après la cérémonie d'ouverture du salon sous le patronage du Président de la République Gabonaise, le Forum africain du bois a été lancé avec la participation des Ministres des eaux et forêts du Gabon et d'autres pays d'Afrique centrale, des représentants de la COMIFAC, ainsi que d'autres représentants de la filière, publics et privés. Le Forum s'est clôturé par la signature de la déclaration de Libreville, portant les recommandations pour le développement d'une industrie africaine de transformation du bois rentable, libre de déchets, économe en carbone et socialement inclusive.



Stand ATIBT



Remise du prix pour le stand ATIBT lors du dîner de gala organisé par OLAM

Le Racewood : une conférence d'experts de multiples horizons sur les sujets brûlants de la filière

Le Racewood, qui démarrait le lendemain du lancement du Gabon WoodShow, a été organisé avec l'appui de la société STRATEGIC, et le financement de différents bailleurs (AFD, UE, PPECF), ainsi que de la zone franche Gabon Spécial Economic Zone (GSEZ), acteur essentiel de cette semaine consacrée au commerce du bois.

Ouverte par le Ministère des Eaux et Forêts du Gabon en présence de la COMIFAC, cette nouvelle édition du Racewood a été l'occasion pour l'ATIBT de poursuivre son action de réflexion et d'échanges avec ses partenaires sur tous les grands thèmes concernant l'avenir des forêts du bassin du Congo, comme la légalité de l'exploitation forestière, la certification de la gestion durable et sa promotion, la valorisation du bois africains certifiés, la formation, la transformation des bois tropicaux et leurs qualités en termes de durabilité et de compétitivité auprès du plus grand nombre. Les questions de plantations forestières ont également été traitées.

La COMIFAC et l'ATIBT ont profité de cette rencontre pour renforcer et concrétiser leur collaboration à travers la signature d'une convention et d'un protocole spécifique pour la collecte et la valorisation des données sur le secteur forestier et les concessions forestière en Afrique centrale.

→ [Voir la news](#)



Experts en légalité, techniciens du bois, responsables marketing, organismes de certification, bailleurs, ONG, Etats ou organisation interétatique (COMIFAC), analystes de marché, syndicats forestiers, universitaires et chercheurs, bureaux d'étude, laboratoires technologiques, coordinateur de programme de formation technique, représentants du secteur privé issus du Gabon et des autres pays du bassin du Congo, mais aussi d'Espagne, d'Italie, de Belgique, des Etats-Unis, du Royaume-Uni ou de France, se sont succédé lors de cinq tables rondes sur la légalité et la certification, sur les flux, la logistique et le management, sur l'avenir des concessions et sur le développement industriel.



Des thèmes d'actualité en prise directe avec les préoccupations actuelles de la filière, portés par des intervenants de qualité, une synergie fructueuse avec le Gabon WoodShow, le Forum Africain du Bois, et des événements organisés par d'autres acteurs de la forêt (FSC, FAO, Global Timber Forum, Banque Africaine de Développement) en marge du salon, ainsi qu'une importante participation locale, ont sans doute été les facteurs de réussite de cette nouvelle édition, qui a réuni en moyenne 160 personnes de diverses régions du monde et horizons professionnels, et a démenti les prévisions les plus sceptiques.

Pour des raisons administratives, l'ATIBT n'avait pas organisé de Racewood depuis plusieurs années ; la réussite de l'entreprise n'était donc pas évidente, tout comme celle de la première édition du Gabon WoodShow, qui était également un pari. En réalité, il est apparu très vite évident que l'événement avait une réelle audience, comblait un besoin et avait une vraie portée, ce qui encourage à renouveler l'expérience. L'enjeu de l'ATIBT est de mieux faire connaître son activité, de permettre aux différentes parties prenantes de communiquer ensemble et de faire progresser la gestion durable des forêts tropicales.

Une double nouvelle donne « produits » et « acteurs » dans la foresterie africaine

L'autre constat important de cet événement a été la très claire reconfiguration du paysage en matière de produits, mais aussi d'acteurs de la foresterie au Gabon, et plus généralement dans le bassin du Congo. On observe une plus grande variété de produits, avec notamment beaucoup de meubles et d'autres produits issus de la 2^{ème} et 3^{ème} transformation. De plus, toute la filière, y compris les fabricants de machines, sont impliqués. Enfin, la présence des sociétés venues d'Asie, notamment chinoises et indiennes – et la surface du salon occupée par ces stands en était une bonne illustration – est réelle. Une nouvelle donne avec laquelle il faut désormais compter et à laquelle les entreprises européennes doivent s'adapter.

Pour l'ATIBT, il importe d'aider les entreprises asiatiques à améliorer leur offre et de collaborer avec celles qui sont en demande concernant la gestion forestière. Ces entreprises ont également besoin de pouvoir accéder aux marchés européen et américain, et donc de pouvoir répondre à leurs exigences en termes de légalité et de certification. L'ATIBT et ses adhérents ont déjà pris ce virage, en accentuant les relations avec ces acteurs entrés dans le jeu, et en envisageant de choisir la Chine comme prochaine destination de son Forum 2019.

Approfondir : deux analyses d'experts sur la situation de la filière du bois tropical en Afrique centrale

- [La crise de la filière européenne du bois tropical en Afrique centrale](#) – Juin 2018
Alain KARSENTY, Spécialiste des forêts, économiste et chercheur au CIRAD

Analyse sur les problèmes conjoncturels, mais également sur les causes profondes des difficultés de cette filière, sur la question de la durabilité de l'exploitation forestière, certifiée ou non, et l'hégémonie croissante des acteurs asiatiques. Propositions de politique publique pour redonner de la crédibilité à l'hypothèse de « mise en valeur forestière durable » mise à mal par la crise actuelle de nombreuses entreprises européennes certifiées.

- [Quid du futur des concessions forestières africaines dans le Bassin du Congo?](#) – Mars 2018
Emmanuel GROUDEL, WALE, Spécialiste de la filière bois

De grandes modifications au niveau de la cartographie des acteurs est en cours. Des principes (aménagement forestier et certification) semblent remis en cause. Deux approches de la foresterie dans le Bassin du Congo semblent se succéder. Dans cette période à haut risque, quelles sont les tendances des marchés en Europe, quels changements se font jour en Afrique et quelles sont les perspectives afin qu'un modèle responsable puisse perdurer?

Revue de presse

- **Racewood**

<http://news.alibreville.com/h/82212.html>

<https://www.faapa.info/blog/ouverture-de-la-deuxieme-edition-des-conferences-techniques-racewood-a-libreville/>

- **Réunion FSC**

<https://we.tl/AxoNVaXXHn>

[Forêt-Bois : Une rencontre business FSC Bassin du Congo à Libreville](#)

- **Vidéos Gabon WoodShow et Racewood**

<https://www.youtube.com/watch?v=skuVF-eoJfs>

https://www.youtube.com/watch?v=KUDtMn_tBYY

LISTE DES ACRONYMES

AFD : Agence Française de Développement

APV : Accord de Partenariat Volontaire

ATIBT : Association Technique Internationale des Bois Tropicaux

CIRAD : Centre international de recherche agronomique et de développement

COMIFAC : Commission des Forêts d’Afrique Centrale

DFID : Department for International Development/Département pour le Développement International, Royaume-Uni

DUE : Délégation de l’Union européenne

ETTF : European Timber Trade Federation/fédération européenne du commerce du bois

FFEM : Fonds Français pour l’Environnement Mondial

FIB : Fédération des Industries du Bois

FLEGT : Forest Law Enforcement Governance and Trade/Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux

FSC : Forest Stewardship Council

GFBC : Groupement de la Filière Bois du Cameroun

GTF : Global Timber Forum

ISFB : Inter Syndicale Forêts-Bois du Gabon

IWPA : International Wood Products Association /Association internationale des produits du bois, États-Unis

LCB : Le Commerce du Bois

LKTS : Lesser Known Timber Species

OIBT : Organisation Internationale des Bois Tropicaux

ODD : Objectifs de Développement Durable

PAFC : Pan African Forest Certification

PARAFE : Projet d’Appui au Renforcement de l’Adéquation Formation – Emploi

PCI : Principes, Critères et Indicateurs

PEFC : Program for the Endorsement of Forest Certification schemes

RCI : République de Côte d’Ivoire

REDD+ : Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière, y inclus le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone

RBUE : Règlement Bois de l’Union européenne

RDC : République Démocratique du Congo

RIFFEAC : Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d’Afrique Centrale

SIAG : Syndicat des Industriels et Aménagistes Gabonais

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer français

SPIB : Syndicat des Producteurs Industriels du Bois

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

UE : Union européenne

UFIAG : Union Forestière des Industriels Asiatiques du Gabon

UFIGA : Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes

UNIBOIS : Union Patronale des Entreprises Privées de la Filière Bois du Congo

WRI : World Resources Institute

WWF: World Wildlife Fund

ZERP: Zone Économique à Régime Privilégiée

ZES : Zones Économique Spéciale

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	SOCIETE
Gabriel Nmeragini	.
DAGUINO Yan	2AAZ
MEYONG Rodrigue	2AAZ
EDOARDO GIVONE	ABC SERVICE
legrand pascal	abc service
MBAYA BINROCCO PHILIPPE	ACEFA
MOLA MOTYA GABRIEL	ACEFA
WABANGAWE JEAN	ACEFA
TSOUMBOU BRICE	AFEEFA
NGOME ELANG ALIOU ULRICH	africa alloys
MOYO Alain	African Wood Trader
MEFOUMANE SIDINIE	AGAFI
LOWEN JEAN-MARIE	AGENCE GABONAISE DE NORMALISATION
GNAHORE NADEGE	AMAS DE JOSEPH
SANTOS LIMAS	AMBASSADE
SACAMA Martinho	Ambassade Angola
LAERCIO David	Ambassade de Angola
Hongbo Zhao	AMBASSADE DE CHINE
Yiyang Hu	AMBASSADE DE CHINE
ANDREA ANGONESE	ANGOMAC SRL
Olivier MEGARD	ANPN
DAVY DAVY	ART BOIS SARL
Akouta Bertin	Association Nationale des usagers du bois du Bénin(ANUB-Bénin)
Abla SERGHINI ANBARI	ATIBT
Benoit JOBBE DUVAL	ATIBT
Caroline DUHESME	ATIBT
Christine LEPAIRE	ATIBT
Elise HERAL	ATIBT
Jacqueline VAN DE POL	ATIBT
JOBBE DUVAL JUSTINE	ATIBT
Robert Hunink	ATIBT
VAN DE POL Jacqueline	ATIBT
VAN DE VEN Françoise	ATIBT
Edgard Wola Nziembi	Autonome
Saliou ICHOLA	AZFI
TONDO SOLEMAN	BCPSGE
XU GUOJIE	BOIS DU GABON
BITEGHE Henri	Bois et Frere
Orderic COUREAU	BSO
ALAKPATO Patrice	Business Africa Center
Pauline WHITE	Business Air Logistics
EMANE Yves	Cabinet 1ER Ministre
MINTSA AGNAN	Cabinet 1ER Ministre
IGONDJO Estelle	CAF
MBEGA EMILIE	CAF

PEGGUY DIANE SOUKOU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
GITSELS PATRICK	CALLENS AFRICAN-WOODS
MPOUMA Emmanuel	Cameroon United Forests
Hermance MOURE	CCD Eaux et Forêts
ANTONICOLI Patrizio	CEI-Bois
POSSO Paul	CENAREST
MBONGOLO Alexandre	Certis Gabon
MAO SUXIONG	Chen Shi Origen Eau Pure
WU BAIQIN	Chen Shi Origen Eau Pure
Kévin Candelier	CIRAD-UPR BioWooEB
eba'a atiyi richard	COMIFAC
Gervais Ludovic Itsoua Madzous	COMIFAC
medjibe vincent de paul	COMIFAC
SAMUEL ASSEMBE MVONDO	COMIFAC
VALERIE TCHUANTE TITE	COMIFAC
WENDJI DASSIE Eric	COMIFAC
Stefano Cora	Cora Domenico
Luca Favaro	Corà Domenico
nguele diba	DGEPF
OYONE FRANCOIS-XAVIER	DGIC
KOUNDA Arsene	DOUANE
Okongo Raymond	DOUANES
MOHIT Aggarwal	dragon wood
Victor Mikwaki	Dream Team
MISSANDA EMMANUEL	DYLAN MULTI SERVICE
MADOUNGOU LAURENT	E G T S
MEKA MALLOGHO Freddy	eaux et forets
MOUTSINGA NADYA	eaux et forets
OBAME GAETAN	eaux et forets
TOUNG DANY JUNIOR	eaux et forets
MAMIKA Raphael	EBS Concept
CHERITA LAWSON	ECOBANK GABON
FELICIE MIMESS	ECOBANK GABON
ROLAND JACKS EKILA	ECOLE NATIONALE DES EAUX ET FORETS
FAHRNI HANS	ECOWOOD
EKEMI Serafin	EDM Service
CERBONNEY Laurent	EFI
KOUNDZI Mireille	ENEF
MABIALA Jean Felix	ENEF
MBOSSAH Thierry	ENEF
MENGUE M'EDOU Celestine	ENEF
MOUSSOUNDA Patricia	ENEF
NYAMA Gisele	ENEF
Lambert ONDO NDONG	ENEF Gabon
Lié Régis MOUMBINA DINDZAMBOT	ENEF Gabon
Camille Contant	ESRI
Albert Losseau	European Union
Mr. Prince	Evergreen Gabon

Sarno Mariacristina	Exotimber
KAMKUINO PATRICE	EXPERT
HEWITT Daphne	Fao
Sarah Fumey	FAO
Pamphile NTANGA	FECAPROBOIS
rené OUKEM	FECAPROBOIS
IROMBA Edwige	FGBSP
Sthembiso Vincent Mnisi	Forest Stewardship Council
PLEWON Benjamin	Forestry Development Authority
TALLY Joseph	Forestry Development Authority
JEAN-FRANCOIS CHEVALIER	FRM INGENIERIE
NICOLAS BAYOL	FRM INGENIERIE
PAUL BERTAUX	FRM INGENIERIE
PHILIPPE JEAN	FRM INGENIERIE
BALL STEVE	FSC
FSC Congo Basin STAFF	FSC Africa
MATHIEU SCHWARTZENBERG	FSC Africa
BEN ROMEIN	FSC-The Netherlands
LIESBETH GORT	FSC-The Netherlands
ENGONO ZELE	Gabon Bois Tropical
CHENG DAHAI	GABON CHINE SERVICE
Jules BERRE	Gabon Oil Marketing
OBAME Byghore	Gabon Wood
Rahul Ranka	Gabon WoodShow
BISSIELOU Gelin	Gabonpaper
MBA PROSPER	GAMM
Steeve NKANDJOGONI	GANTV GROUPE
Abassan Assale	GBNS
Giovanni Basso	GBNS
Hassan El Rayess	GBNS
Jean-Louis Doucet	Gembloux Agro-Bio Tech / Liège University
MAGANGA Jean	GEOCOM
CASTADO BERENICE	GFBC
KETTE GUY SERVIN	GLOBAL FOREST MANAGEMENT
BUTLER RACHEL	GLOBAL TIMBER FORUM
Hussein Kamal	Global WoodShow
ELOI STEED KASSA	GOLDEN STAR GABON
Iroezi Oluomachi	GPS
Iroezi wisdom	GPS
ASHOK SINGHI	Greenply Gabon SA
BIJAY SAHU	Greenply Gabon SA
OUOGUIA BLANDINE L'OR	Groupement de la Filière Bois du Cameroun
GOPAL JHA	GSEZ
SARAKA ALAIN	GSEZ
ADU GUSTAVE	GTF GHANA
Mr. Ray	GWJ
Mr. VANMIERLOERIC	GWJ
KOUMBA Agathe Line	HSD

MBOUMBOU Cecilia	HSD
leila omar	Industrial Modernization Center
Tarek Rashed	Industrial Modernization Center (IMC)
Tom Van Loon	Interholco
karlos omar	interprete
MC ILVAIN CAROLINE	IPWA
MOUSSOUNDA NZAMBA PLACIDE	IRAF
Rupert Oliver	ITTO IMM
SQUIRES Cindy	IWPA
Sophiatou Dione Igamba	JA GABON
MR. HARMAN	Kalyan Industries
FAVERIO Monica	KAMAAD Industrie
PILLET NICOLAS	LCB
Peter Filius	Lonza Wood Protection
LEBESSI GILLES	M.E.F
PANGO RODRIGUE	M.E.F
NGASSEU JOSEPH SIMPLICE	MENUISERIE NOUVELLE
EBINA PAULETTE	MINEF CONGO
DJOGO TOUMOUKSALA	MINFOF
MOUNGALA DONATIEN	MINIETERE DES EAUX ET FORETS-GABON
SOSSA GERARD	Ministere
EKOMY Yvan	Ministere de l'Economie
NGUEMA Urbain	Ministere de l'Economie
KALO Dieudonne	Ministere de l'Environnement RDC
NDONGO ALAIN	MINISTERE DE L'INDUSTRIE
KAMFFOUGA Jacques	Ministere des Eaux des Foret
ENGOUMA TONY	Ministere des Eaux et foret
LOUMBIRI Enkoro	Ministere des Eaux et foret
MBADINGA Rolande	Ministere des Eaux et foret
MBONGO Andre	Ministere des Eaux et foret
MBOUKOU Rene Hubert	Ministere des Eaux et foret
NDOUNDANGOYE Edmond	Ministere des Eaux et foret
MBA BRICE	MINISTERE DES EAUX ET FORETS
TONA LUIS ROLAND	MINISTERE DES EAUX ET FORETS
NYARE ESSIMA Nathalie	Ministère des Eaux et Forêts
ABONZOK EFFONE FELICITE	MINISTERE DES EAUX ET FORETS-GABON
BOUSSOUGOU JEANNINE	MINISTERE DES EAUX ET FORETS-GABON
EYABILA CHRIST	MINISTERE DES EAUX ET FORETS-GABON
KASSA ETIENNE	MINISTERE DES EAUX ET FORETS-GABON
MANDENGA JOSEPH	MINISTERE DES EAUX ET FORETS-GABON
MOUNANGA ANASTHASIE	MINISTERE DES EAUX ET FORETS-GABON
MEDI AUGUSTIN	MINISTERE DES EAUX ET FORETS-RCA
BOUYEKI LEGHANDZA RICHARD	MINISTERE DES EAUX ET FORTES-GABON
BIKE Sylvere	Ministere du Travail
TIKA Paulin	ministere eaux et forets
LIYAMANGOYE GUILAIN	MINISTERE TRAVAIL
ENDAMANE ANDRE	Ministry of Foreign Affairs
MEUNIERS WENCESLAS	Ministry of Foreign Affairs

Axel ANTCHOUÉ MENEST	Ministry of Forest
Brice NGANDA	Ministry of Forest
Daker AKENDENGUE	Ministry of Forest
Eurole Luce MAPAHA	Ministry of Forest
Ian Yelnick NDJONGUE TANDA	Ministry of Forest
Natacha NSSI BENGONE	Ministry of Forest
Nina SAMAKE	Ministry of Forest
Steeve Wilson PWATY	Ministry of Forest
NKOGHE YVES	NIATY SARL
ZOAKA EVRAD WEDNER	NIATY SARL
Boguikouma Bruno	None
Bongo Amally	None
NDEMBET Clementine	None
MBA Marushka	OASIS Transport
NKWELE Patrick	OASIS Transport
Olivier Bonneau	OBBOIS
Ayodélé Sidicath AYENI SABI	OFFICE NATIONAL DU BOIS
DAHIR Kathleen	OLAM
Antoine Briane	Olam International
Jan Willem Hunink	Olam International
OROU Daouda	ONAB
GRANDJEAN JEAN PAUL	OREADE BRECHE
KENAKE JEFF	ORIGEN
minkoue mi ella jeanne marthe	PAFC
NDEME NTIA sosthyna kornelya	PAFC
Rose ONDO	PAFC GABON
NGOUE Marie Cécile	PALLISCO-CIFM
ALLOGHE OBAME FABRICE	Period
ELLA ERIC	Period
POUNGUI DANIELLE	Period
NKPOME Isabelle	PFM
PLAZZOTTA Gian	PFM
Romain LORENT	PPECF COMIFAC
MBA Anthel	Primature
osse mbha david	ROLIBA CLUSTER ZERP
Olivier Kergall	Rougier Gabon
FOMOU NYAMSI Ghislain	SAILD
NGOME Clement	SAMU
MBIBA FELIX	SANS
NTCHANDY Will	SANS
BLANC SABINE	SBC GABON
SCOLAS CARLOS	SCOLENSPROD
NIKIEL GREGOIRE	SERVAIR
VOISIN PIERRE	SERVAIR
CHAMBRIER FRANCK	SIAG
GREGORI PATRIZIA	SNCF
HEBERT RAPHAEL	SNCF
NEGRI ALESSANDRA	SNCF

Ms. Nguema Ebebele	SOCIETE J.L.M.A ENGIE
Fabrice Tieoule	SODEFOR
Mamadou SANGARE	SODEFOR
Maurice Tagni	SODEFOR
Samama Yves	SPC EDITION
SALAH Boubacar	SPIB
Walid Farghal	Strategic Marketing
LIU XIAO XIANG	SYIBG
GNONSIBEAU CESAR	SYNCOPIB
MUNE ORIOL	TECNALIA
DEMARQUEZ Benoît	TEREA
MBOUMBA Aubin	TEREA
SENTUC JEAN-ROLAND	Thebault Groupe
LAMPSON MARIE	THEBAULT TRANS BOIS
THEBAULT JEAN-CHARLES	THEBAULT TRANSBOIS
HUGH YOUNG	TOPS TIMBER
philippe FIEVEZ	tractafric equipment
Stephane MUNDUNGA	Transforme bois et services
Francoise VAN DE VEN	UFIGA
Sheronne ENGAGUE	UFIGA
DIAMVINZA ARMAND BLAISE	UNIBOIS
FOUTY MARTIAL	UNIBOIS
Dirk Debussche	Vandecasteele Houtimport
Isabelle Polfliet	Vandecasteele Houtimport
CHRISTIAN OBIANG	VOX Africa
YANNICK NJOUME NGOLLE	VOX Africa
KABORE FATOUMATA	WOOD TECH-GSEZ
SCHWANDER RINALDO	WOOD TECH-GSEZ
Fabian Roberts	WoodNews
B. N. GOYAL	Woods International
CHRISTIAN MBADINGA	Woods International
RALPH KOUAMBA	Woods International
EDJOUNGA SERGE YANICK	ZPOWENDO

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne, du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, du PPECF-COMIFAC sur financement KFW Bankengruppe, et de l'Agence Française de Développement, et GSEZ, Gabon Spécial Economic Zone. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'ATIBT et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union Européenne, ni du Fond Français pour l'Environnement Mondial, ni du KFW Bankengruppe, ni de l'Agence Française de Développement.